• Montréal jeudi 26 août 2004 Le plus grand quotidien français d'Amérique 120e année no 303 58 pages 5 cahiers Passages nuageux, Max. 26 Min. 17 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 75¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

PERDITA FELICIEN

PIERRE FOGLIA *Le grand malheur de Perdita* PAGE 2

MARTIN DANS L'EMBARRAS

Une députée libérale ontarienne traite les Américains d'« idiots »

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Ayant fait de l'amélioration des relations canado-américaines la pierre angulaire de la politique étrangère de son gouvernement, le premier ministre Paul Martin a été plongé dans l'embarras hier après qu'une députée libérale de l'Ontario opposée à la participation du Canada au bouclier antimissile préconisé par les États-Unis eut traité les Américains d'« idiots ».

La députée qui a provoqué cette nouvelle controverse dans les relations canado-américaines, Carolyn Parrish, de Mississauga-Erindale, est celle-là même qui avait qualifié les Américains de « salauds » (*bastards* en anglais) l'an dernier au moment où les États-Unis s'apprêtaient à déclencher la guerre à l'Irak sans obtenir l'aval du Conseil de sécurité des Nations unies. Le Canada a finalement refusé d'envoyer des troupes combattre aux côtés des Américains pour renverser le régime de Saddam Hussein.

›Voir EMBARRAS en A2

ÉMILIE HEYMANS

PLONGEON
HEYMANS ET HARTLEY EN DEMI-FINALE DU TROIS MÈTRES
PAGE 5

La chemise d'hôpital froisse des patients

LOUISE LEDUC

À bas ces chemises d'hôpital bleues, ouvertes à l'arrière, qui vous obligent à arpenter presque cul nu de grands couloirs froids. Des musulmans canadiens réclament des tenues plus dignes et moins ouvertes sur le monde.

Le Centre médical du Maine, à Portland, a parti le bal en introduisant dans son établissement des *jaquettes* pleine longueur et boutonnées sur le côté. Le nouveau modèle, disponible sur demande là-bas, s'est imposé devant la vague de femmes, notamment des réfugiées somaliennes nouvellement arrivées dans cette région, qui annulaient massivement leurs rendez-vous à la dernière minute.

Le Congrès islamique canadien salue cette idée américaine et espère qu'elle fera des petits. « Je suis sûr que tous les patients, quelle que soit leur culture, se sentiraient bien soulagés si ces nouvelles *jaquettes* étaient introduites dans les hôpitaux canadiens », note Mohamed Elmasry, président du Congrès islamique canadien.

Les hôpitaux n'auraient pas à engager des dépenses supplémentaires pour autant, selon lui. « On pourrait faire ça graduellement, au rythme où les vieilles chemises d'hôpital devraient être remplacées. »

Appelée à commenter « l'affaire », Homa Hoodfar, professeure d'anthropologie à l'Université Concordia qui s'intéresse particulièrement au Moyen-Orient, pouffe de rire.

›Voir CHEMISE en A2

Athènes 2004 Quand on tient son pays à bout de bras

PHOTO REUTERS ©

L'haltérophile iranien Hossein Reza Zadeh a répété son exploit des Jeux de Sydney en remportant la médaille d'or dans la prestigieuse catégorie des plus de 105 kg. Cette victoire confère à celui qu'on surnomme le Hercule iranien le titre de l'homme le plus fort du monde. À lire en page 7 du cahier Athènes 2004.

Oeuvres d'art achetées entre 1999 et 2002

La SAQ a payé bien trop cher

ANDRÉ NOËL

Les 54 oeuvres d'art achetées par la Société des alcools du Québec sous l'administration de Gaétan Frigon valent trois fois moins que le prix payé de 180 000 $, selon une nouvelle expertise. Dans certains cas, il s'agit de simples affiches et de toiles d'artistes inconnus ou amateurs.

La SAQ réclame 20 000 $ au marchand d'art Pierre-Antoine Tremblay pour avoir surévalué les oeuvres qu'il lui a vendues de 1999 à 2002. Mais si on se fie à l'expertise (faite à la demande de la société d'État), la réclamation devrait être beaucoup plus élevée.

L'expertise a été effectuée par Éric Devlin, président de l'Association des galeries d'art contemporain et membre du conseil d'administration de l'Association professionnelle des galeries d'art du Canada. M. Devlin a examiné les oeuvres réalisées par 34 artistes.

Un des tableaux était signé « Antoine ». Interrogé par *La Presse*, Pierre-Antoine Tremblay a reconnu qu'il s'agissait de lui-même.

›Voir SAQ en A2

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Le maire de Westmount devrait être chef du PQ. Lui, il sait comment gagner un référendum.

MARIAGES GAIS

Cheney se dissocie de Bush

ALEXANDRE SIROIS
WASHINGTON

À quelques jours du début de la convention républicaine de New York, le parti de George W. Bush semble être prêt à jouer la carte de la modération jusqu'au bout, même dans le dossier controversé des mariages gais.

Le vice-président des États-Unis, Dick Cheney, vient de prendre ses distances par rapport à Bush à ce sujet. Il a dit estimer, mardi, que ce sont les États qui doivent trancher lorsqu'il s'agit d'autoriser ou non les mariages gais.

Cheney a effectué cette déclaration à l'occasion d'un rassemblement électoral à Davenport, en Iowa, en réponse à une question qui lui était posée. Il s'est porté à la défense des droits des gais et s'est montré beaucoup plus ouvert que le président.

« Pour ce qui est de la question des relations, mon opinion générale est que la liberté signifie liberté pour tout le monde. Les gens devraient avoir la liberté d'engager le type de relation qu'ils souhaitent », a-t-il dit.

Rappelons qu'en février, Bush a annoncé qu'il était en faveur d'un amendement à la Constitution des États-Unis visant à interdire les mariages gais dans l'ensemble du pays.

›Voir CHENEY en A2

LISÉE SEMONCE LE PQ
TEXTE PAGE **A4**
FORUM, PAGE **A15**

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 13	Mots croisés	AFFAIRES 16 et SPORTS 15
Bandes dessinées	AFFAIRES 16	Mot mystère	AFFAIRES 16
Bridge	AFFAIRES 14	Observateur	AFFAIRES 11
Décès	AFFAIRES 15	Petites annonces	AFFAIRES 11 et AFFAIRES 12
Feuilleton	AFFAIRES 16	Trait d'union	LP2 14, 15
Forum	A 14 et 15		
Horaire télévision	ARTS 5		
Loteries	A 8		
Lucky Luke	ARTS 2		

Météo
Passages nuageux, maximum **26**, minimum **17**, plus de détails en page SPORTS **14**

6 21924 98765 1

3228613

RETOUR À L'ÉCOLE
Lunettes complètes
89$
Verres et monture incluant traitement résistant aux rayures.
Voir détails et sélection en succursale.
GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES
www.greiche-scaff.com
Achetez maintenant et payez en 12 versements sans intérêt
Sur approbation de crédit.
Examen de la vue
Vaste choix de montures signées
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020
3228622

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

Martin dans l'embarras

EMBARRAS
suite de la page A1

Hier, le premier ministre Martin s'est empressé de désavouer la députée en question à l'issue d'une réunion de son caucus au cours de laquelle plusieurs députés ont exprimé leur vive opposition à toute participation du Canada au projet militaire de l'administration Bush.

« Il s'agit d'un débat très, très important. Il y a des opinions très fortes des deux côtés du débat. Mais il n'y a pas de place pour ce genre de propos durant ce débat », a affirmé M. Martin, manifestement mal à l'aise de voir l'un de ses députés l'obliger à payer les pots cassés au moment où son gouvernement désormais minoritaire à la Chambre des communes entame son nouveau mandat.

Interrogé par une journaliste qui voulait savoir s'il compte imposer des sanctions à l'endroit de la députée qui semble avoir du mal à cacher sa hargne à l'endroit des Américains, M. Martin a esquivé la question. Ses proches collaborateurs ont plus tard indiqué que le premier ministre désirait tourner rapidement la page sur cet incident de parcours.

Mme Parrish a tenu ses propos controversés à l'heure du midi sur la colline parlementaire devant une poignée de femmes qui manifestaient contre toute participation du Canada au bouclier antimissile américain.

« Nous n'allons pas nous joindre à la coalition des idiots. Nous allons nous joindre à la coalition des sages », a déclaré Mme Parrish en esquissant un large sourire. L'an dernier, Mme Parrish avait été contrainte de s'excuser après avoir traité les Américains de « salauds », des propos qui avaient contribué à envenimer les relations déjà tendues entre le gouvernement de Jean Chrétien et l'administration Bush.

Devant des journalistes, hier, la députée libérale a d'abord nié avoir tenu de nouveau des propos désobligeants à l'endroit des Américains. Mais lorsque les journalistes lui ont fait remarquer qu'ils avaient enregistré sa diatribe, elle a déclaré : « Je ne voulais pas dire que les Américains sont des idiots. (...) Le monde respecte le Canada et si nous participons à ce projet, alors nous allons donner de la crédibilité à ce qu'ils sont en train de faire. »

Mme Parrish, qui ne craint pas la controverse, a ensuite supplié les journalistes de ne pas diffuser ses propos. « Je vous en prie, n'enregistrez pas cela sur cassette. J'ai déjà été dans l'embarras une fois. Vraiment, s'il vous plaît, j'ai déjà eu suffisamment de problèmes. »

« Je vous en prie, n'enregistrez pas cela sur cassette. J'ai déjà été dans l'embarras une fois. »

Préconisant aussi de meilleures relations entre le Canada et les États-Unis et favorable à la participation du Canada au projet militaire américains dans la mesure où cela n'entraîne pas une militarisation de l'espace, le Parti conservateur a vite condamné les propos de la députée libérale.

Le critique conservateur en matière de défense, Gordon O'Connor, a affirmé que ce genre de propos risque de provoquer de nouvelles tensions entre Ottawa et Washington. « Mme Parrish a démontré qu'elle est passablement intolérante et qu'elle est antiaméricaine à la lumière de ses propos antérieurs », a-t-il affirmé.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a aussi déploré la sortie de Mme Parrish. « Moi, je n'ai jamais pensé que ceux qui ne pensaient pas comme moi étaient des idiots. Maintenant, si c'est le ton du débat au caucus libéral... » a dit M. Duceppe.

Cela dit, les propos de la députée illustrent jusqu'à quel point le débat entourant la participation du Canada au bouclier antimissile américain soulève déjà les passions. En participant à leur premier caucus, cette semaine, en prévision de la rentrée parlementaire prévue le 4 octobre, plusieurs députés libéraux n'ont pas raté l'occasion d'exprimer leur vive opposition à ce projet qui risque d'entraîner selon eux une nouvelle course aux armements, mais cette fois-ci dans l'espace.

En février, une trentaine de députés libéraux avaient voté en faveur d'une résolution du Bloc québécois aux Communes réclamant du Canada qu'il rejette le bouclier antimissile. Une quinzaine de ces députés ont été réélus aux élections du 28 juin. Outre le Bloc québécois, le NPD est aussi farouchement opposé à ce projet.

Le gouvernement Martin s'est déjà engagé auprès de l'administration de George W. Bush à lui confirmer officiellement au cours de l'automne si le Canada participera ou non à ce projet dont la réalisation pourrait coûter plusieurs milliards US. Mais d'aucuns estiment qu'Ottawa y a déjà donné son accord tacite puisque le gouvernement Martin a accepté cet été de fournir à Washington des données stratégiques qui serviront au fonctionnement du bouclier. La semaine dernière, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a fait savoir que le bouclier antimissile serait fonctionnel d'ici la fin de l'année.

En privé, les stratèges libéraux souhaitent retarder le plus possible toute décision à ce chapitre au moins jusqu'à la tenue des élections présidentielles aux États-Unis, au début novembre, afin d'éviter de douloureux déchirements.

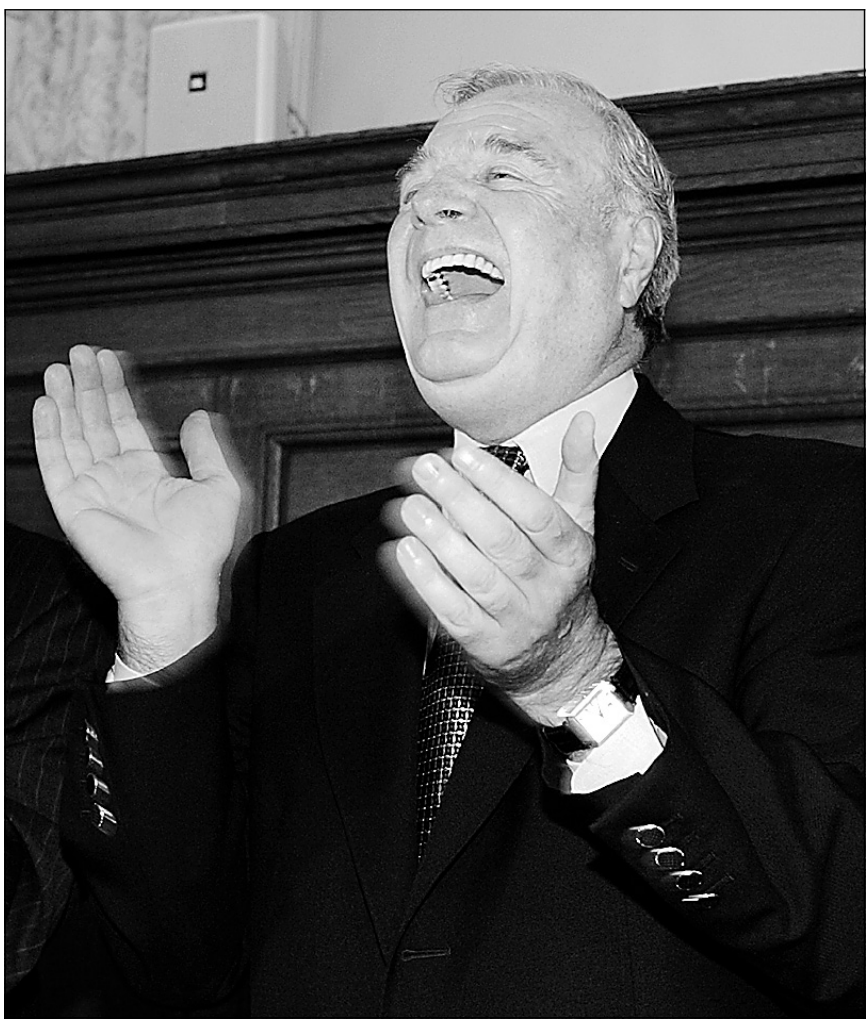

PHOTO JONATHAN HAYWARD, PRESSE CANADIENNE

On ne rigole plus : « Il n'y a pas de place pour ce genre de propos durant ce débat », a affirmé Paul Martin hier, après que sa députée, Carolyn Parrish, opposée au bouclier antimissile, eut traité les Américains d'« idiots ».

La SAQ a payé bien trop cher

SAQ
suite de la page A1

M. Tremblay a dit qu'il avait vendu sa toile à la SAQ pour un prix variant entre 3000 $ et 4000 $. M. Devlin estime qu'elle vaut 250 $.

« Cet artiste (Antoine) n'a aucun intérêt muséal, écrit-il. Il n'est pas présent sur le site Artimage (collections du Musée des beaux-arts de Montréal, du Musée national des beaux-arts du Québec et du Musée d'art contemporain). Une recherche sur Internet ne nous a pas permis de trouver une seule référence bibliographique sur cet artiste. Nous accordons donc une valeur nominale de 250 $, qui est un prix moyen atteint pour des oeuvres d'artistes inconnus à l'Hôtel des Encans. »

M. Devlin affirme que la très grande majorité des 54 oeuvres n'ont aucun intérêt pour un musée. « Ces 34 artistes ont certes un marché qui les fait parfois bien vivre, mais ce marché s'estompera plus ou moins rapidement après le décès de l'artiste, qui sombrera inévitablement dans l'oubli collectif puisque aucune institution muséale ne daignera le rappeler à notre bon souvenir. »

C'est le cas d'Armand Tatossian, peintre « populaire » qui a pour agent... Pierre-Antoine Tremblay. Des galeries de Montréal « accrochent ce type d'oeuvres durant la saison estivale car les touristes aiment ce type de peinture », note M. Devlin.

Autre exemple : Claude Théberge. Selon son curriculum, une ou quelques-unes de ses oeuvres ferai(en)t partie de la collection du Musée d'art contemporain. « Nous avons vérifié ce fait auprès de (la) responsable des collections du musée qui n'a pu trouver trace de cette affirmation », écrit M. Devlin.

Une photolithographie de Théberge achetée par la SAQ est une « oeuvre réalisée par procédé photomécanique à très grand tirage... Un *poster* de luxe en quelque sorte », souligne M. Devlin, qui l'évalue à 100 $.

Le lot comprend bien quelques oeuvres d'artistes connus. On retrouve ainsi la reproduction d'un tableau de Stanley Cosgrove, probablement en photolitho, « ni plus ni moins un *poster* de luxe signé par l'artiste ».

Un expert affirme que la très grande majorité des 54 oeuvres n'ont aucun intérêt pour un musée.

« Un point commun unit les 54 oeuvres à évaluer, note M. Devlin : elles portent toutes à l'endos une étiquette de la Galerie 2000. Cette source unique d'approvisionnement est étonnante. Jamais en 16 ans d'évaluation, même chez des collectionneurs privés, je n'ai pu observer un tel monolithisme dans la provenance des oeuvres. »

Or, Pierre-Antoine Tremblay était vendeur pour la Galerie 2000. Il était donc à la fois acheteur pour la SAQ, vendeur pour la Galerie 2000... et lui-même créateur d'une oeuvre qu'il a vendue à la SAQ.

M. Tremblay a dit à *La Presse* qu'il était l'objet d'une campagne de dénigrement. Il a ajouté que M. Devlin n'avait pas l'expertise voulue pour évaluer les tableaux. Lui-même a déposé une poursuite de 248 000 $ contre la SAQ pour bris de contrat et atteinte à sa réputation. La SAQ a contre-attaqué en le poursuivant pour atteinte à sa propre réputation (et pour avoir surévalué les tableaux).

Linda Bouchard, porte-parole de la SAQ, a refusé de donner des commentaires, hier. « Le dossier est sous enquête judiciaire et on ne peut répondre à aucune question », a-t-elle dit.

C'est Claude H. Roy, un vice-président de la SAQ qui est devenu chef de cabinet de l'ancien premier ministre Bernard Landry, qui avait pris contact avec M. Tremblay. M. Roy cherchait des toiles à la demande de Gaétan Frigon, alors président-directeur général de la SAQ.

Lorsque M. Frigon est devenu PDG de Loto-Québec, il a continué à faire affaire avec M. Tremblay. Loto-Québec a payé presque deux fois trop cher un lot de 26 tableaux acquis par son entremise.

M. Tremblay poursuit la police de Montréal et son ancien agent, Alain Lacoursière, qui aurait alerté Loto-Québec. De son côté, ce marchand d'art a été poursuivi près de 70 fois pour fraude ou fausse représentation à la fin des années 90. Il a été acquitté, en 2001, d'accusations de fraude pour son expertise erronée de gravures de Riopelle qui se sont révélées fausses.

Cheney se dissocie de Bush

CHENEY
suite de la page A1

Sa proposition a toutefois été rejetée par le Sénat américain en juillet.

Les propos du vice-président vont à l'encontre de la volonté de Bush, mais aussi du programme de son parti dont une ébauche a été distribuée mardi. Les républicains y disent « soutenir fortement l'appel du président Bush pour un amendement constitutionnel qui protège intégralement le mariage ».

Ce n'est pas la première fois que Cheney effectue une telle sortie. Il l'avait fait en l'an 2000, au cours d'un débat avec son adversaire d'alors pour le poste de vice-président, Joe Lieberman.

Le candidat républicain avait jugé que ce dossier chaud était du ressort des États et non pas du gouvernement fédéral. Depuis, cependant, Cheney gardait le silence même si ses convictions ont été mises à mal par Bush au cours des derniers mois.

La femme de Cheney avait toutefois repris le flambeau le mois dernier et défendu la position de son mari sur les ondes de CNN. « C'est un sujet qui touche beaucoup notre famille », a reconnu mardi le vice-président, dont l'une des filles est lesbienne.

La sortie-surprise de Cheney n'a pas été accueillie chaleureusement. Elle a été critiquée à la fois par les groupes conservateurs et par les organisations de défense des droits des gais. Les uns reprochent à la Maison-Blanche d'envoyer des « messages contradictoires » et les autres affirment que les républicains veulent le beurre et l'argent du beurre.

Le tandem démocrate qui aspire à s'emparer de la Maison-Blanche en novembre s'oppose aux mariages gais, mais aussi à l'idée d'un amendement à la Constitution pour interdire ces unions. John Kerry et John Edwards estiment que les couples gais devraient jouir des avantages octroyés aux couples hétérosexuels par le mariage.

Cheney, pour sa part, n'a pas été ramené à l'ordre par Bush. Il faut dire qu'il avait bien pris soin d'indiquer que son opinion n'engageait en rien le président. « Ma propre préférence est celle que j'ai exposée. (...) Mais le président fait les politiques de base de l'administration. Et c'est ce qu'il a fait. »

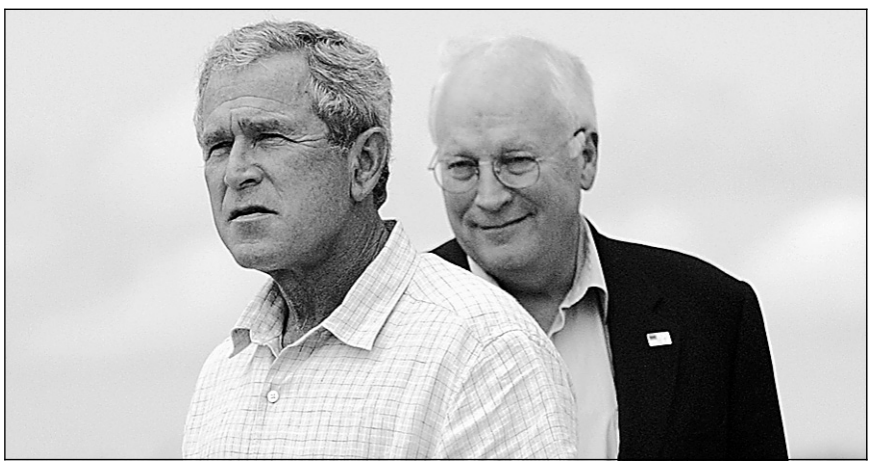

PHOTO JEFF MITCHELL, REUTERS

Le vice-président des États-Unis, Dick Cheney, vient de prendre ses distances par rapport à George W. Bush au sujet des mariages gais.

La chemise d'hôpital froisse des patients

CHEMISE
suite de la page A1

Elle admet que la chemise de malade n'a pas du tout la cote dans son entourage. « Ce n'est pas seulement une question de religion, mais aussi de culture. Les Arabes en général, hommes et femmes, n'aiment pas trop que des bouts de peau dépassent ! »

La hantise de la chemise d'hôpital va-t-elle jusqu'à entraîner l'annulation de rendez-vous parmi ses proches ? Pas à ce point-là, dit Homa Hoodfar. Par contre, la chemise de malade serait source de solitude, en quelque sorte. « Ce qui est sûr, c'est que quand on est hospitalisé, on garde ça mort ! On ne veut surtout pas recevoir de visiteurs qui nous verraient dans pareille tenue ! »

Le même consternant modèle de *jaquette* bleue sévit partout au Québec, mais il y a peut-être espoir, à en croire Annie-Carole Martel, conseillère aux communications externes du CHUM. « Le modèle actuel a fait l'objet de discussions l'an dernier dans certains hôpitaux, dit-elle. Nous sommes conscients que le modèle ne plaît pas tellement aux patients, et il n'est pas exclu qu'il soit éventuellement amélioré. La question des coûts entrera cependant nécessairement en ligne de compte. »

Dominique Demers, directrice adjointe du Conseil pour la protection des malades, souligne que son organisme a souvent protesté contre ces fameuses chemises bleues et que la question a été soulevée à quelques reprises auprès de professionnels de la santé. « Certaines personnes pudiques ne sont pas à l'aise dans ces *jaquettes* ou quand elles se font dire tout de go : *Bonjour, déshabillez-vous, mettez vos bras comme ça pour la radio...* »

Le docteur Claude Fortin, président sortant de l'Association des obstétriciens et gynécologues du Québec, ne donne pas tort aux musulmans et admet que la chemise d'hôpital n'est certes pas flatteuse. Par contre, « si la dignité humaine est importante, le médecin doit pouvoir procéder à son examen sans avoir à se battre avec les vêtements du patient ».

ACTUALITÉS

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

C'est à ce passage de Coteau-du-Lac qu'un train a heurté une voiture, hier, faisant trois morts.

Un train emboutit une voiture : trois morts

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Un couple d'octogénaires et une femme dans la cinquantaine ont perdu la vie hier après-midi lorsqu'un train de passagers de VIA Rail a embouti leur véhicule à Coteau-du-Lac.

Vers 15h45, les trois personnes reviennent d'une visite chez un cultivateur de haricots lorsque la locomotive de tête percute violemment l'arrière de leur véhicule. La partie droite de l'engin porte d'ailleurs les traces de cette violente collision. Sous la force de l'impact, la voiture blanche a été projetée dans le fossé qui longe la voie ferrée.

Aucune barrière de sécurité ne bloque l'accès du chemin qui mène à la ferme du cultivateur. Seuls un signe d'arrêt et une croix blanche indiquent la présence de la voie ferrée. Le pont qui enjambe la rivière Delisle et les arbres ont peut-être obstrué la vue du conducteur de la voiture.

Toutefois, les premiers éléments de l'enquête indiquent que les feux clignotants et les barrières de sécurité du passage à niveau situé à quelques mètres de là fonctionnaient correctement. De plus, le chauffeur du train qui assurait la liaison entre Montréal et Ottawa aurait sonné à plusieurs reprises avant de heurter la voiture.

Les enquêteurs devront déterminer si le conducteur a vu la locomotive et pourquoi il ne s'est pas immobilisé au signe d'arrêt. Les trois occupants sont morts sur le coup. Pour l'instant, les policiers n'ont pas été en mesure de dire si le couple d'octogénaires avait un lien de parenté avec la femme.

Arrivés sur les lieux de l'accident une dizaine de minutes après la collision, Martin Castonguay a constaté la violence de l'impact. « Quand je suis arrivé, il y avait un corps sur le chemin et on ne voyait plus la voiture. Elle était dans le fossé », relate le jeune homme.

À un kilomètre du lieu de la collision, le train de VIA Rail attendait l'inspection des agents de la Sûreté du Québec. Aucun des passagers à bord n'a été blessé. Ils ont tous été transférés dans un autre train en direction d'Ottawa qui passait dans la seconde voie ferrée. Seule une personne en fauteuil roulant a dû patienter pendant plusieurs heures à l'intérieur puisque les employés venus s'occuper du train n'avaient pas la plateforme nécessaire pour la sortir.

Surprise d'entendre les trains siffler, une employée d'une station-service a mentionné à *La Presse* qu'ils sont habituellement silencieux aux passages à niveau. Les citoyens de Coteau-du-Lac auraient demandé la fin des alertes sonores dans leur ville dans une pétition il y a un an. Il a toutefois été impossible de confirmer cette information auprès des autorités municipales.

CHOI FM : « Ça sent le sursis »

STÉPHANIE BÉRUBÉ

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) acceptera que la station CHOI FM de Québec reste en ondes durant plusieurs mois si la Cour d'appel fédérale lui accorde un sursis aujourd'hui.

« Tout le monde ici est assez confiant que notre entente soit acceptée par la Cour », a indiqué un porte-parole de la station de radio, hier après-midi. L'entente en question a été négociée mardi entre des représentants de la station québécoise, du CRTC et du procureur général du Canada afin d'accélérer la cause de CHOI. La station demande la permission d'en appeler de la décision du CRTC. L'entente propose un sursis selon les mêmes conditions de licence et contient un échéancier tout prêt qui sera proposé aux trois juges de la Cour d'appel fédérale. Si les juges l'acceptent tel quel, CHOI pourrait rester en ondes jusqu'au mois de mars 2005, peut-être encore plus longtemps, tout dépendant des dates d'audience.

« Ça va être une histoire très longue », indiquait Marc Raboy, professeur de communications à l'Université McGill qui connaît bien la Loi sur la radiodiffusion. M. Raboy estime que cette histoire a de bonnes chances de se retrouver à la Cour suprême un jour.

Le CRTC a refusé de renouveler la licence de CHOI (98,1 FM, à Québec) le mois dernier, parce que la programmation de la station de radio n'était pas convenable. On visait particulièrement l'animateur-vedette Jeff Fillion, reconnu pour ses propos controversés. « Un article de la Loi sur la radiodiffusion indique que la programmation d'une station de radio doit être de « haute qualité », rappelle le professeur Raboy. Il y a deux ans, CHOI FM avait obtenu un renouvellement de licence temporaire, assorti de conditions strictes. Le CRTC a estimé cet été que la station de radio n'a pas rempli ces conditions. La direction de CHOI FM soutient qu'en refusant de renouveler sa licence, le CRTC a outrepassé ses pouvoirs et que la décision de l'organisme fédéral doit être annulée parce qu'elle n'est pas conforme à la Charte canadienne des droits et libertés.

Optimisme partagé

Les observateurs interrogés hier à propos de la cause de CHOI partageaient l'optimisme du porte-parole de la station de radio. On préférerait néanmoins attendre la décision de la Cour avant de se prononcer officiellement. « Ça sent le sursis », disait quelqu'un qui connaît très bien le dossier.

PHOTO REUTERS

L'animateur-vedette de CHOI, Jeff Fillion, tout sourire lors d'une manifestation devant le parlement fédéral, le 10 août.

Les juges John D. Richard, Gilles Létourneau et Marc Nadon entendent aujourd'hui la requête d'appel de Genex Communications, propriétaire de CHOI FM, et sa demande de sursis. Le CRTC et le procureur général du Canada, les deux intimés dans cette affaire, ont indiqué officiellement hier qu'ils ne s'opposeraient pas si la Cour permet à Genex d'en appeler de la décision du CRTC. Quant au sursis qui permettrait à CHOI de rester en ondes durant le processus, le CRTC a indiqué qu'il ne s'y opposait pas, alors que le procureur général du Canada s'en remet à la décision de la Cour. « Nous préférons ne pas faire de représentation sur la question du sursis », indique le porte-parole du ministère de la Justice, Patrick Charette.

L'audience est prévue à 10 h, ce matin, à Ottawa. CHOI doit cesser de diffuser mardi prochain, le 31 août, à minuit. Si les juges lui accordent un sursis, les animateurs du 98,1 pourraient garder leurs micros des mois encore.

POLITIQUE

Lisée conteste «le drôle de OUI» de Parizeau

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Au moment où le gouvernement fédéraliste de Jean Charest est au plus bas dans l'opinion publique et que le Bloc québécois vient de remporter une victoire « éclatante », le Parti québécois se paie un débat « désolant » sur la statégie référendaire.

Constat percutant hier de celui qui, pendant des années, prêta sa plume à l'ancien premier ministre Jacques Parizeau : Jean-François Lisée estime aujourd'hui que le plan de son ancien patron « nous éloigne de la souveraineté plutôt que de nous en rapprocher ».

Dans un texte publié dans les pages Forum de *La Presse,* (voir page A15) M. Lisée, ex-conseiller politique de MM. Jacques Parizeau et Lucien Bouchard, avoue s'interroger devant le « paradoxe » de la stratégie du Parti québécois, au moment où, « jamais depuis l'échec de l'accord du lac Meech, en 1990, les fédéralistes n'ont fait preuve d'une telle faiblesse ».

Or à ce moment précis où la souveraineté est revenue à 50 % dans les sondages, « que font-ils (les militants du PQ) ? Ils discutent de stratégie. Je serai le dernier à prétendre que le sujet n'est pas digne d'intérêt. Mais le choix du moment, et des priorités me désole », laisse tomber M. Lisée, devenu directeur du Centre d'études internationales de l'Université de Montréal.

Joint hier M. Lisée a refusé toutefois d'ajouter sa pierre aux commentaires des Yves Michaud et Nicole Léger qui réclament une course à la direction du PQ. « La problématique du leadership existe, mais je n'ai pas l'intention d'y prendre part », indique-t-il, prévenant à l'avance qu'il ne commenterait pas davantage au cours de sa présentation au caucus du PQ, demain à Québec.

M. Landry, qui a tenu à rencontrer ses députés toute la journée avant le passage délicat du conseil national, aura fort à faire pour convaincre plusieurs élus. Jean-Claude Saint-André, député de L'Assomption, a refusé de dire s'il souhaitait le départ de son chef, mais son silence était éloquent. « J'ai dit ce que je pensais à M. Landry en juin, j'imagine que cela a alimenté sa réflexion », a-t-il dit, ajoutant du même souffle qu'il était favorable à ce qu'on discute en fin de semaine de la résolution de l'association de circonscription de Notre-Dame-de-Grâce qui réclame une course à la direction du PQ.

Député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau est devenu aussi muet quand on lui a demandé s'il appuyait M. Landry. La veille, Nicole Léger avait publiquement demandé à M. Landry de déclencher une course à sa succession, l'accusant d'avoir « tergiversé » avant d'annoncer ses intentions. Le soir même, Pauline Marois l'une des prétendantes, louait le courage de la députée de Pointe-aux-Trembles.

La Presse a aussi obtenu des documents fruits des consultations de la « Saison des idées » sur le programme et l'organisation du PQ. Le premier, passablement vague, étire sur 45 pages les principes qui doivent guider les péquistes sans proposer d'engagements précis. « Le PQ est dédié à la création et au développement d'un pays. Ce pays, le Québec, sera de langue française, démocratique, ouvert, pacifique, solidaire, productif, respectueux de l'environnement, créatif et fier de lui », lit-on dans la déclaration de principe liminaire. On affirme la primauté du français, mais on reste muet sur la langue d'affichage ou de l'enseignement de la langue seconde. Le développement de la culture québécoise « sous-tend un refus de la concentration des médias écrits autant qu'électroniques », écrit aussi le comité dirigé par Marilyse Lapierre et Francine Descarries.

Sur le parti, le comité dirigé par Rosaire Bertrand préconise des modifications aux rôles et pouvoirs du bureau national, la mise en place d'une commission politique. Principale innovation, on prévoit la mise en place de « clubs politiques » pour que le PQ reflète la coalition des souverainistes regroupés à l'extérieur du parti. Ces groupes pourraient formellement participer aux activités du PQ ou y être invités.

Dans cette mouvance, avec la bombe de Jacques Parizeau et la fronde prévisible contre Bernard Landry, la sortie de Jean-François Lisée a l'allure d'une douche froide sur des militants souverainistes galvanisés par la sortie de l'ancien chef.

Pour M. Lisée, avant que le Québec ne soit souverain, trois étapes devront être franchies. Le PQ devra d'abord se faire élire. Or une partie des souverainistes sont encore réticents à la tenue d'un référendum, « ils ont une crainte légitime de l'échec ». « Dans l'état actuel des choses un PQ qui se présenterait aux urnes en promettant de déclencher automatiquement le processus indépendantiste repousserait dans le camp de ses adversaires à la fois les votes fédéralistes et une partie des votes souverainistes (...) Polariser l'élection sur le seul enjeu souverainiste, c'est donner un second mandat à Jean Charest », tranche l'ancien conseiller.

Jacques Parizeau, comme Robert Laplante, directeur de *L'Action nationale,* proposent que le référendum porte sur une constitution du Québec plutôt que sur le projet souverainiste. Encore là, c'est faire fausse route, estime Lisée. Il sera toujours plus difficile d'obtenir 50 % d'appui à un texte précis où chacun pourra s'opposer à l'une des formules qu'à un « principe ouvert qu'on appuie ou rejette », selon Lisée.

Même bien des Québécois, au fait des démarches similaires à l'étranger, s'offusqueraient d'un mécanisme qui présume de leur aval. Ils « voteront NON pour protester contre le mécanisme. Ils seront irrités qu'on veuille leur vendre les modalités avant qu'ils n'aient accepté le principe, comme ils rabroueraient un vendeur d'automobiles voulant les convaincre d'installer l'air climatisé dans une voiture qu'ils n'ont pas encore décidé d'acquérir », ironise M. Lisée.

Duceppe appuie Landry

GILLES NORMAND

LAC DELAGE — À quelques heures du conseil national du Parti québécois qui se tient en fin de semaine à Québec, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, donne son appui entier à Bernard Landry, tout en refusant de blâmer Jacques Parizeau pour sa remise en question, dans une lettre publiée dans *La Presse,* de la stratégie référendaire prônée par la formation péquiste.

« Je pense que Bernard Landry est un excellent chef du Parti québécois, qu'il a un mandat légitime et que les règles du PQ seront respectées par tout le monde. Bernard Landry a mon entière confiance », a-t-il en effet déclaré dans un point de presse au lac Delage, où ses députés tiennent une rencontre de deux jours pour préparer la rentrée parlementaire à Ottawa.

M. Duceppe s'est également dit opposé à la tenue d'une élection référendaire pour réaliser la souveraineté du Québec, précisant qu'un référendum était nécessaire pour ce faire, mais il a affirmé que M. Parizeau n'avait pas prôné d'élection référendaire, suggérant même qu'une telle interprétation était une oeuvre journalistique.

Concernant la remise en question du leadership du chef du PQ à l'intérieur de ce parti, Gilles Duceppe a dit : « Ce sont des choses qui me sont arrivées à moi également. J'ai connu ça quelque peu. Il y a des jours plus faciles que d'autres, mais quand on est déterminé, qu'on a des principes et des convictions fermes comme Bernard Landry, on passe à travers cela et il a toute mon admiration et mon appui. »

Peu après, le chef du Bloc a néanmoins placé la proposition de Jacques Parizeau en perspective.

« Il y a des éléments intéressants, par exemple que le Parti québécois aille chercher (aux élections générales) un mandat pour réaliser la souveraineté. Cela me semble normal. Le contraire me semblerait anormal. Prenons le temps d'analyser sereinement et rigoureusement. »

Mais il affirme que la campagne électorale n'est pas « l'endroit » pour décider de la souveraineté, « mais c'est certainement la place pour dire, comme souverainistes, que nous voulons un mandat qui va nous amener à réaliser la souveraineté. Ça me semble être la démocratie 101 », a-t-il poursuivi.

La santé, le déséquilibre fiscal, la ratification des traités internationaux par la Chambre des communes — un moyen d'éviter « l'erreur du bouclier antimissile » — ainsi que l'idée que les provinces aient leur mot à dire dans les choix des juges de la Cour suprême comptent parmi les principaux dossiers abordés au cours de cette réunion préparatoire à la reprise des travaux, le 4 octobre.

Compte tenu de la nouvelle donne — un gouvernement minoritaire —, les députés ont travaillé à la planification d'une stratégie pour travailler à des objectifs communs avec le Parti conservateur et le NPD à partir d'intérêts divergents.

« Cela devra se faire sur la base de la plateforme électorale qu'on a proposée aux Québécois », a souligné M. Duceppe.

Remuez-vous le derrière.

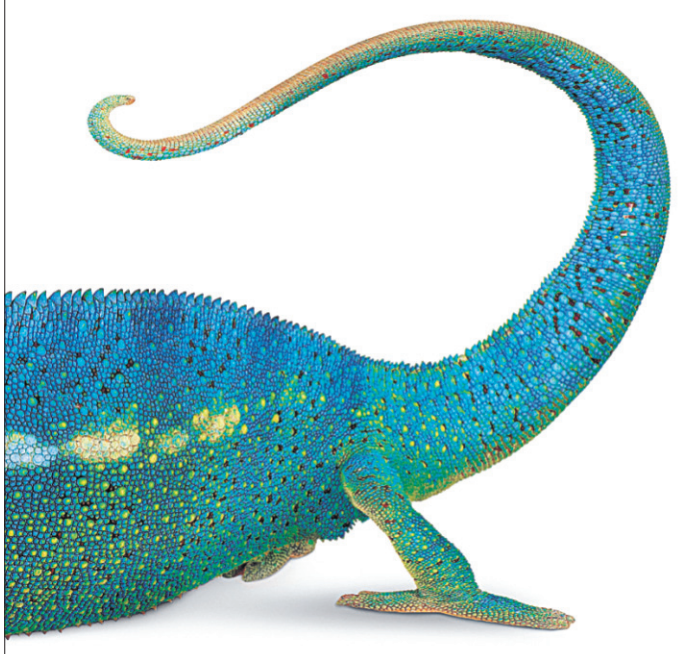

Kyocera KE424C
GRATUIT
avec un contrat de 2 ans

Samsung A650
29,99 $
avec un contrat de 3 ans

LG 4600
79,99 $
avec un contrat de 3 ans

Solde de fin d'été
du 19 au 29 août seulement.

TELUS mobilité MD
le futur est simple MD

3247698A

3247704

BOUTIQUES TELUS MOBILITE ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Lasalle
Place Versailles
Place Vertu
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne, local 1470

Dollard-des-Ormeaux
La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent
D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Radiocommunication
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Joliette
Multicom Communications 2000
159, boul. Antonio-Barrette

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny
Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère
Place Rosemère
Contact Com. D.L. Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme
Carrefour du Nord

Terrebonne
Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Beloeil
Cellulaire +
559, boul. Laurier

Candiac
D2 Technologie Inc.
89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park
Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie
Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilite.com

FUTURE SHOP · EN GROS · LA CABINE TÉLÉPHONIQUE · TéléPlus · Dumoulin · BRAULT & MARTINEAU · the real Canadian Superstore · Zellers

Offres en vigueur jusqu'à épuisement des stocks. Offres valables jusqu'au 29 août 2004 avec nouvelles mises en service seulement. Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Les prix des téléphones indiqués sont les prix nets après rabais obtenu à l'achat ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. © 2004 SOCIETE TELE-MOBILE.

YVES BOISVERT

On attend la suite, monsieur Cotler

La chose se voulait « historique » : pour la première fois, un comité du Parlement allait passer en revue des nominations à la Cour suprême du Canada.

C'était en effet sans précédent qu'un ministre raconte en détail de quelle façon il a choisi les deux nouvelles juges. Et certes pas inutile.

Mais à voir comment les choses se sont déroulées, espérons que cette première sera une dernière.

Le ministre de la Justice, Irwin Cotler, n'était pas peu fier des candidates retenues, Rosalie Abella et Louise Charron, deux juges de la Cour d'appel de l'Ontario. Il a nommé tous ceux qu'il a consultés — la juge en chef de la Cour suprême, le juge en chef de la Cour d'appel ontarienne, le procureur général de l'Ontario, le Barreau de l'Ontario et l'Association du Barreau canadien. Lui-même a lu plusieurs décisions des deux juges — il avait deux gros cahiers à l'appui — et d'autres candidats potentiels. Il a cité quelques décisions de chacune d'elles. Bref, il a expliqué son travail.

Un travail bien fait, je n'en doute pas, Irwin Cotler est un juriste de réputation internationale, il n'allait pas nommer des hurluberlus à la Cour suprême.

Mais franchement, monsieur le ministre, tant qu'à faire des comités parlementaires comme ça, aussi bien inviter les députés à une conférence de presse.

Je veux dire : dans un contexte pareil, à quoi peuvent servir les représentants du peuple sinon, comme l'a dit le député du Bloc, à faire du *rubber stamping* ?

Les députés sont totalement exclus de tout le processus de consultation qui précède les nominations, et on ne leur donne aucun rôle de confirmation. À quoi leur sert-il de poser des questions au ministre, sinon pour qu'il répète que les candidates sont exceptionnelles ?

Autre première, on avait invité un juge à siéger à un comité parlementaire. Le juge en chef de la Cour fédérale d'appel, John Richard, représentait le Conseil de la magistrature au comité. Il s'est contenté de dire que le Conseil n'a pas participé à la création de ce comité et qu'il est opposé à toute forme de confirmation à l'américaine, c'est-à-dire où des politiciens interrogent les candidats retenus par le président. Position légitime, certes, mais déjà connue. S'attendait-on à ce qu'il contre-interroge le ministre ?

Si la transparence y a gagné un peu, on n'a en rien comblé ce que certains appellent le « déficit démocratique », ni amélioré la façon de choisir les juges.

M. Cotler a expliqué que la Constitution canadienne n'autorise pas le Parlement à confirmer les nominations judiciaires que fait le gouvernement : c'est à l'exécutif — le Conseil des ministres — à prendre la décision, qui est irrévocable. Il a également dit qu'il pourrait être inconstitutionnel de permettre aux provinces de dresser une courte liste exclusive des candidats, puisque la nomination des juges de la Cour suprême relève du gouvernement fédéral, dont le pouvoir se trouverait ainsi entamé.

Cela n'est pas juridiquement faux. Mais la Constitution n'interdit pas au gouvernement de se faire conseiller de manière plus transparente, par un comité qui serait formé notamment de députés et d'experts, par exemple. Ni de forcer le gouvernement à consulter formellement les provinces concernées — M. Cotler a rencontré le procureur général de l'Ontario cinq fois parce qu'il l'a décidé.

Le ministre a répété que ce n'était qu'un début, que le processus serait révisé en profondeur. Tant mieux. Parce que les députés de l'opposition, conservateurs, néo-démocrates et bloquistes, ont tout à fait raison d'être déçus d'être relégués au rang de faire-valoir. Ils se sont fait servir des arguments d'autorité sur la séparation des pouvoirs et, finalement, n'ont pas pu faire leur travail, qui en est un de contrepoids.

Bref, si la transparence y a gagné un peu, on n'a en rien comblé ce que certains appellent le « déficit démocratique », ni amélioré la façon de choisir les juges.

On attend la suite, monsieur le ministre.

COUR SUPRÊME

Québec veut choisir ses juges, mais Ottawa dit non

PRESSE CANADIENNE

ORFORD – Le Québec forme une « société particulière » et, de ce fait, son gouvernement devrait pouvoir choisir ses trois représentants à la Cour suprême du Canada, estime le ministre québécois de la Justice, Jacques Dupuis. Mais à Ottawa, on a vite rejeté l'idée.

Dans une lettre expédiée au ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, le 6 août, M. Dupuis et son collègue responsable des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, soutiennent qu'Ottawa doit assurer au Québec une « participation formelle » au processus de nomination des juges suprêmes.

Ils avancent même que lorsque l'un des trois postes québécois devient vacant au plus haut tribunal du pays, le gouvernement fédéral devrait considérer qu'il revienne à « une personne proposée par le Québec », peut-on lire dans la lettre de deux pages, dont la Presse Canadienne a pu prendre connaissance.

« Nous insistons pour que nous soyons partie aux décisions », a déclaré Jacques Dupuis lors d'un point de presse, avant de participer à une réunion du Conseil des ministres de deux jours qui se tient dans un hôtel des Cantons-de-l'Est.

Mais à Ottawa, où il comparaissait devant un comité de députés pour défendre les deux plus récentes candidates à la Cour suprême, Rosalie Abella et Louise Charron, le ministre Cotler a opposé une fin de non-recevoir à la demande du Québec. Irwin Cotler a même repoussé l'idée que Québec soumette à Ottawa une « courte liste » de finalistes, défendue par le Bloc québécois.

« On peut dire que procéder par une liste préparée par les provinces, c'est une délégation du pouvoir du gouvernement fédéral aux provinces et que cela va à l'encontre de la Constitution », a-t-il affirmé.

Or, selon le constitutionnaliste Henri Brun, de l'Université Laval, les directives concernant la nomination des juges à la Cour suprême ne se trouvent pas dans la Constitution, mais dans la Loi sur la Cour suprême. Les parlementaires peuvent donc la modifier sans avoir recours à un amendement constitutionnel, qui requiert le consentement de plusieurs provinces.

En appui à sa thèse, M. Dupuis a fait valoir que les juges du plus haut tribunal du pays avaient souvent à traiter de sujets qui touchent plus particulièrement le Québec.

Séance houleuse

D'autre part, la séance historique du comité spécial chargé d'étudier le choix de Mmes Abella et Charron s'est déroulée dans une atmosphère mouvementée, hier à Ottawa.

Les députés ont posé peu de questions au ministre Cotler sur les qualifications des deux candidates, préférant plutôt critiquer ce nouveau processus d'approbation parlementaire.

Le comité ne dispose en effet d'aucun droit de veto sur la décision finale et n'a pas pu interroger les deux juges. Les députés, provenant majoritairement de l'opposition, publieront demain un rapport non contraignant, après quoi les nominations seront officialisées.

« C'est une blague », a lancé le chef adjoint des conservateurs, Peter MacKay.

M. Cotler a rétorqué qu'il ne voulait pas mettre en péril l'intégrité du système judiciaire en exposant d'éventuels candidats à des questions comme « Quand avez-vous cessé de battre votre femme ?

M. MacKay a qualifié le commentaire ministériel d'« insultant » et a assuré que les députés n'avaient jamais eu l'intention de faire des séances « un cirque ».

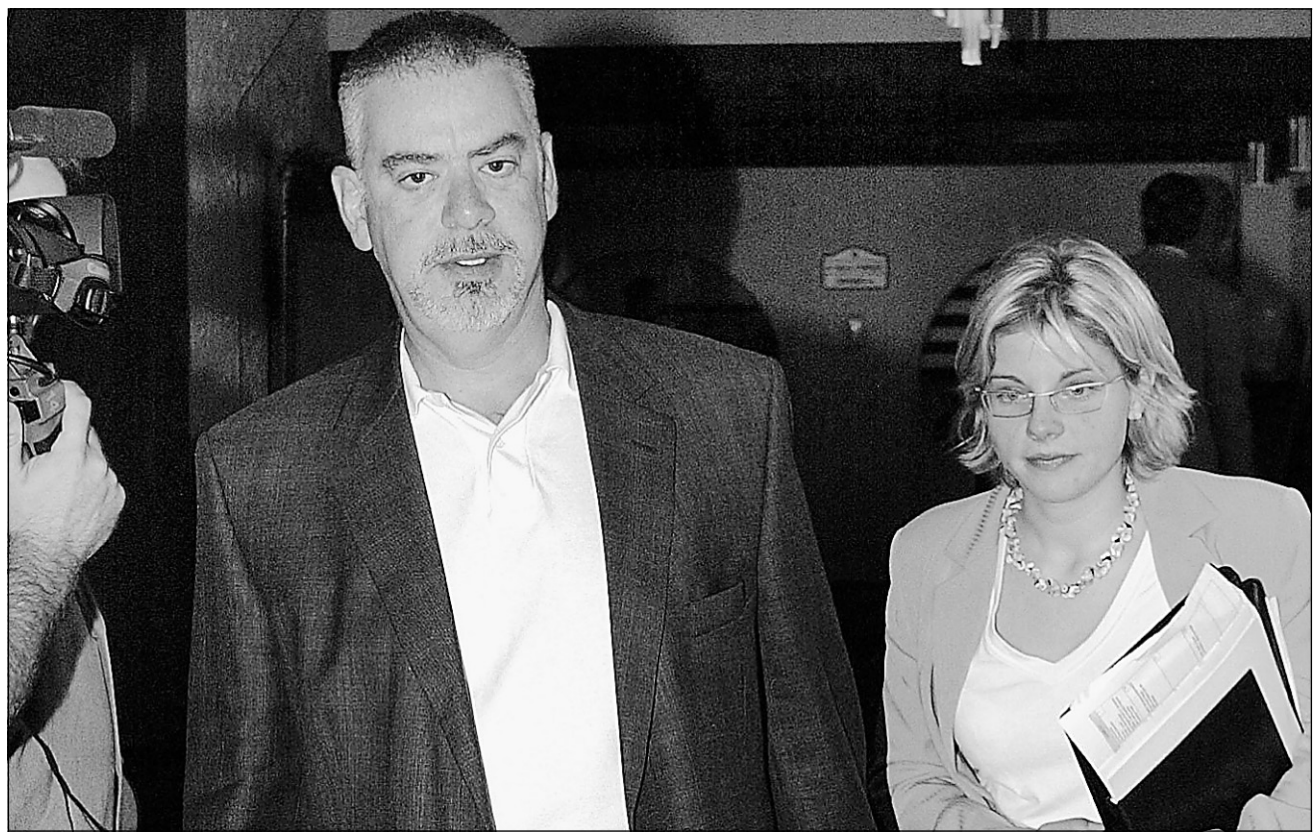

PHOTO JACQUES BOISSINOT, PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Justice du Québec, Jacques Dupuis, à son arrivée, hier matin, à une réunion extraordinaire du Conseil de ministres qui se tient à Magog, en Estrie. Il est accompagné de son attachée de presse, Marie-Josée Duhamel.

Les provinces paufinent leur projet d'assurance médicaments

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé se sont réunis hier pour peaufiner leur projet de programme d'assurance médicaments, malgré la persistance d'Ottawa à ne pas en vouloir.

Au cours d'une rencontre qui a eu lieu en vue de la conférence — cruciale — des premiers ministres le mois prochain, les ministres de la Santé ont pressé le gouvernement fédéral de revoir son approche plutôt glaciale du dossier.

« Le consensus auquel nous en sommes arrivés aujourd'hui (mercredi), a affirmé le ministre des Services de santé de la Colombie-Britannique, Colin Hansen, « c'est que cela a beaucoup de sens. »

« Si le gouvernement fédéral regarde (le projet) avec les mêmes lentilles que nous, il en viendra à la même conclusion. »

Les Canadiens dépensent environ 8 milliards chaque année en médicaments d'ordonnance. Ces dépenses sont effectuées à travers 13 régimes provinciaux et territoriaux différents.

Le mois dernier, les premiers ministres provinciaux avaient demandé à Ottawa de mettre en place et de financer un programme national unique qui couvrirait tous les frais de médicaments pour tous les Canadiens.

Mais, selon le fédéral, un tel régime, qui pourrait coûter jusqu'à 12 milliards par année, serait trop coûteux.

À la place, le gouvernement fédéral a sur la glace un projet de programme national de couverture pour les coûts « démesurés » de médicaments.

Cela, disent les premiers ministres provinciaux, n'est pas ce que le premier ministre Paul Martin et les libéraux ont promis au cours de la dernière campagne électorale.

le veston ***rayures monsieur*** 129.95

CONTEMPORAINE

C'est une pièce pivot de l'automne ! De notre collection Icône exclusive, le deux boutons stretch, d'apparence impeccable, de bonne tenue. Fines rayures en blanc sur noir. 2 à 14. Pantalon coordonné 79.95, chemise 39.95

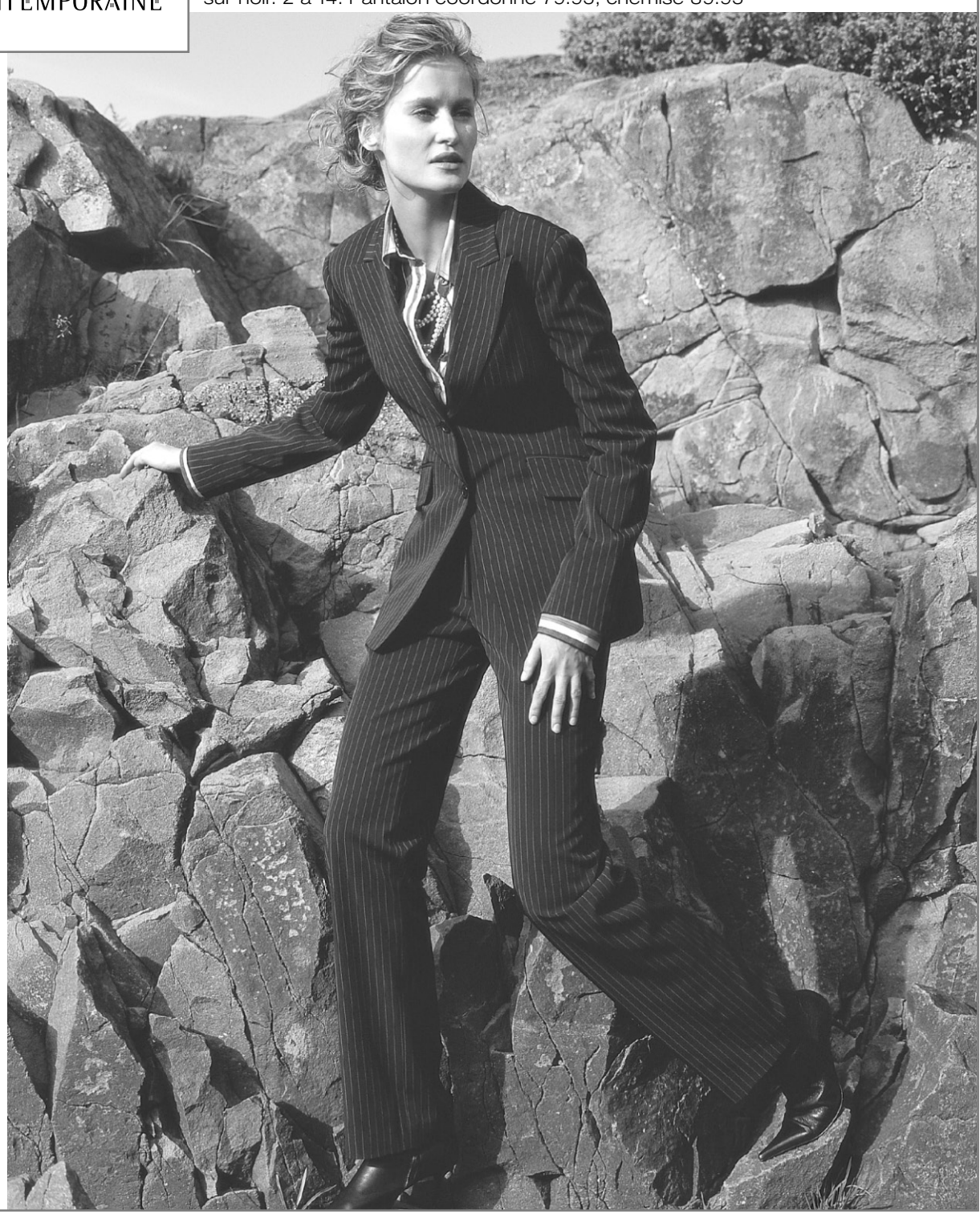

3250584A

simons

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

Québec vit une situation financière «extrêmement difficile»

Les négociations du secteur public s'annoncent périlleuses

MARIO CLOUTIER

ORFORD – La première journée de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres du gouvernement libéral en Estrie n'avait rien d'une partie de plaisir hier. Les membres du cabinet Charest se sont vite rendus à l'évidence qu'encore une fois cette année le Québec vit une situation budgétaire peu enviable.

En matinée, le constat a été énoncé une fois de plus par Monique Jérôme-Forget qui a qualifié la situation financière du gouvernement d'« extrêmement difficile ».

La présidente du Conseil du Trésor n'a pas nié qu'une nouvelle cible de compressions de 500 millions de dollars était sur la table d'ici la fin de l'année financière, comme le révélait *La Presse* la semaine dernière.

« Nous sommes à l'étroit dans le cadre financier. Nous sommes très serrés », a indiqué la ministre Jérôme-Forget avant d'ajouter qu'elle devait encore faire passer quelques messages délicats à ses collègues du Conseil des ministres.

La présidente du Conseil du Trésor explique que l'endettement du gouvernement reste la pierre angulaire des problèmes éprouvés pour maintenir l'équilibre budgétaire. Elle avoue qu'elle a dans ses cartons des orientations précises à donner aux dépenses gouvernementales.

Dans cette optique, les négociations du secteur public s'annoncent périlleuses. Mais le cadre de négociation est « tout à fait réaliste », réitère Mme Jérôme-Forget. Québec est prêt à mettre sur la table l'équivalent d'augmentations de 12,6 % en six ans, alors que les syndicats en voulaient 12,5 % en trois ans.

Mme Jérôme-Forget a rappelé toutefois que le dossier de l'équité salariale reste prioritaire et devra trouver sa résolution à l'intérieur des mêmes paramètres budgétaires serrés.

Sur le plan fiscal, par ailleurs, Québec ne pourra probablement pas compter de sitôt sur les 1,36 milliard de dollars en cotisations impayées par le cigarettier JTI-Macdonald qui s'est placé sous la protection de la loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.

En outre, les propriétaires de bar se sont mis de la partie cette semaine avec une poursuite possible de 86 millions, soit les pertes encourues pour le déménagement des 1500 vidéopokers de leur commerce vers les hippodromes en difficulté financière.

Hier, le ministre des Finances, Yves Séguin, s'est dit prêt à rencontrer les tenanciers, mais il répète que son gouvernement est déterminé à faire baisser l'offre de jeu au Québec, « même si ça doit amener une diminution des revenus pour le Québec ».

De son côté, le président du caucus libéral et ancien propriétaire de bar, Norm MacMillan, pense que les tenanciers « exagèrent un peu ». « Ils défendent leur gagne-pain. C'est un moyen de pression, mais la décision n'a pas été prise au Conseil des ministres », a-t-il dit en se faisant plus rassurant.

Avec la santé et les millions qui devront venir d'Ottawa, l'autre dossier majeur de l'automne pour le gouvernement Charest restera la mise en place d'une politique de conciliation travail-famille.

Le ministre responsable, Claude Béchard, a dû toutefois reconnaître hier encore que les 250 millions annuels que devrait recevoir Québec du gouvernement fédéral dans le cadre du programme pour les garderies, Fondation, seront conscrits également en partie pour répondre aux besoins les plus pressants. « Il n'y a pas d'étiquette sur ce montant. Québec pourra en faire ce qu'il veut », de réitérer le ministre Béchard. Il a expliqué que la politique libérale consistera à faire des gestes dans tous les ministères pour faciliter la vie des familles, élaborer une stratégie avec les employeurs et les syndicats, en plus de poursuivre les mesures fiscales entreprises dans le dernier budget Séguin.

PHOTO JACQUES BOISSINOT, PRESSE CANADIENNE

Le premier ministre Jean Charest a été accueilli hier par des membres de son cabinet lors de son arrivée à la réunion extraordinaire du Conseil des ministres qui se tenait à Magog.

LOTTO SUPER 7®

CE VENDREDI, GROS LOT

26 MILLIONS$ C'EST DE L'ARGENT!

LOTO QUÉBEC 18 ans+ www.loto-quebec.com

Dans l'éventualité où il y aurait plusieurs détenteurs de la sélection gagnante 7 sur 7, le montant total du gros lot serait partagé entre chacun d'eux.

3250928A

Cégeps: autant d'élèves que l'an dernier

MARIE ALLARD

Après avoir chuté de 8,8 % entre 1996 et 2003, le nombre de cégépiens s'établit à 149 000 cet automne, soit autant que l'an dernier.

Cela n'empêche pas les établissements d'être dans le rouge : 13 collèges ont déposé des prévisions budgétaires déficitaires pour l'année 2004-2005, selon ce qu'a révélé hier la Fédération des cégeps.

« Le déficit de l'enseignement régulier s'élevait à 17 millions en 2002-2003 et il va en s'accroissant », a indiqué Gaëtan Boucher, président-directeur général de la Fédération. Bien que les cégeps arrivent à éponger ces dettes en puisant dans les recettes de la formation continue ou des services (location de piscines, de patinoires, etc.), la situation est précaire, selon M. Boucher. « Notre financement doit être prioritaire », a-t-il souligné.

PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©

En cette rentrée scolaire, les cégépiens sont aussi nombreux que l'an dernier. Fait intéressant à noter, les garçons représentent encore 43 % des effectifs.

Il y a tout de même de bonnes nouvelles : la proportion de garçons parmi les cégépiens est stable, à 43 %. Certaines régions enregistrent une augmentation du nombre d'élèves par rapport à 2003, telles que Laval-Laurentides-Lanaudière (hausse de 4,2 %), l'Outaouais (3,6 %) et la Côte-Nord (1,4 %). Par contre, Montréal et Québec accueillent un peu moins de cégépiens (baisses respectives de 0,6 % et de 2 %). Le déclin y est moins important qu'au Saguenay—Lac-Saint-Jean (- 3,7 %) ou qu'en Abitibi-Témiscamingue (- 5,5 %).

Lors de la clôture du Forum sur l'avenir des cégeps, en juin, le ministre de l'Éducation Pierre Reid a ouvert la porte à plusieurs propositions de la Fédération des cégeps, qu'elle entend maintenant mettre en oeuvre.

Il s'agit de décentraliser la gestion des programmes, d'élargir l'offre de la formation générale (actuellement limitée aux langues, philosophie et éducation physique), de mettre sur pied des programmes de durée variable et de développer des créneaux d'excellence réservés à un petit nombre de collèges.

Projets possibles en foresterie

L'élaboration de projets pilotes entre les formations professionnelle et technique est toujours prévue, mais guère avancée. « Les chicanes du printemps n'ont pas été sans laisser un certain nombre de traces, a expliqué M. Boucher. Nous allons tout de même bientôt relancer le dialogue avec les commissions scolaires et les universités. »

La Fédération des commissions scolaires (FCSQ) assure quant à elle qu'il n'est plus question d'avaler les cégeps pour en faire une sixième année de secondaire. « Le ministre Reid nous a confirmé pendant l'été que les commissions scolaires restaient les maîtres d'oeuvre de la formation professionnelle, et les cégeps, ceux de la formation technique, a dit Denis Pouliot, porte-parole de la FCSQ. Depuis ce temps, on est en attente des précisions du ministre. »

Déjà, l'élaboration de projets pilotes en région, dans des domaines précis tels que la foresterie, semble possible.

« Notre grande préoccupation est que les élèves aient un cheminement harmonieux et qu'on ne tombe pas dans la *structurite* », a fait valoir M. Pouliot.

Julie Bouchard, présidente de la Fédération étudiante collégiale (FECQ), a réitéré son opposition à la plupart des projets.

« Nous ne sommes pas d'accord avec le fait que les cégeps puissent établir leurs propres programmes et diplômes », a-t-elle indiqué.

« Nous accepterons de reprendre le dialogue avec le ministre Reid quand il promettra que sa signature va être sur chacun des diplômes décernés. »

INSCRIPTIONS DANS LES CÉGEPS

Au cégep cet automne :

149 000 élèves, dont **65 000** nouveaux inscrits

Montréal : baisse de **0,6%** du nombre de cégépiens

Laval-Laurentides-Lanaudière : hausse de **4,2%**

Montérégie : hausse de **0,5%**

Québec : baisse de **2%**

Saguenay–Lac-Saint-Jean : baisse de **3,7%**

Outaouais : hausse de **3,6%**

Abitibi-Témiscamingue : baisse de **5,5%**

Côte-Nord : hausse de **1,4%**

SOURCE : FÉDÉRATION DES CÉGEPS

Postes abolis à la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

MARIE ALLARD

Un cri d'alarme est lancé par le personnel chargé des élèves en difficulté à la commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), où 80 postes sur 180 ont été abolis. « Il y aura peu ou pas de services pour les élèves handicapés, en difficulté, toxicomanes ou décrocheurs potentiels à la rentrée », a dénoncé hier Nicole Campeau, présidente du Syndicat du personnel de soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île, qui couvre l'est de Montréal.

Ces suppressions de postes de techniciens en éducation spécialisée et de préposés aux élèves handicapés réduisent de 60 % les services offerts, selon Mme Campeau. « Nous avons espéré des ajouts de postes jusqu'à lundi, mais presque rien n'a changé, a-t-elle indiqué. On ne peut pourtant accueillir les élèves en difficulté sans leur offrir de services. »

Christiane St-Onge, secrétaire générale de la CSPI, a fait valoir que l'abolition de postes a été décidée au printemps, en prévision d'une baisse des effectifs de l'ordre de 900 élèves (sur un total de 30 000). « Des ajustements de services vont être faits en cours d'année, au fur et à mesure que les besoins seront évalués et confirmés », a-t-elle précisé.

« Nous ne nions pas la baisse démographique, mais elle ne justifie rien, puisque ces 900 élèves ne sont pas tous en difficulté, a répliqué Mme Campeau. Quant au repêchage, s'il ne se fait qu'en novembre, les élèves ne seront pas plus avancés. Il faut comprendre que cette clientèle a besoin de stabilité. »

Le nombre de professionnels (psychologues, conseillers pédagogiques, etc.) reste le même à la CSPI, comme le mentionnait *La Presse* hier. Quant aux professeurs, il sont légèrement moins nombreux étant donné la baisse du nombre d'élèves, particulièrement frappante au primaire et dans le secteur Pointe-aux-Trembles.

« Nous craignons l'abolition de postes d'enseignants en orthopédagogie, mais nous n'en avons pas encore eu la confirmation », a indiqué hier Marie Marsolais, présidente du Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île, qui compte 31 de ces postes.

Québec incite les gens à faire du sport

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

ORFORD – Les Québécois sont beaucoup trop sédentaires et le gouvernement a décidé de leur secouer les puces par divers moyens, dont le premier sera une vaste campagne publicitaire qui les incitera à bouger davantage.

Cette campagne, menée cet automne, s'adressera à l'ensemble de la population et misera sur « le plaisir de bouger », quel que soit le moyen privilégié.

« On veut rappeler aux gens que ça vaut la peine de s'activer, que c'est bon pour la qualité de vie », a indiqué le ministre du Sport et du Loisir, Jean-Marc Fournier, hier, lors d'un point de presse à Orford.

En accord avec les municipalités, les organismes de loisir et le réseau scolaire, le ministre songe aussi à favoriser une utilisation plus rationnelle et plus étendue des équipements sportifs, tant municipaux que scolaires.

« La sédentarité est trop grande et provoque de l'obésité et de nombreuses maladies», a dit M. Fournier.

La mixité scolaire recule aux États-Unis

LIZ AUSTIN
ASSOCIATED PRESS

DALLAS – La mixité scolaire a de moins en moins la cote aux États-Unis. Pour que les enfants réussissent mieux, il faut revenir à la bonne vieille séparation des sexes, estiment de plus en plus d'écoles publiques.

Au moins 11 écoles publiques non mixtes vont ouvrir à l'automne dans six États. Les partisans de la séparation des sexes soutiennent qu'elle peut améliorer l'apprentissage en diminuant la pression exercée par les camarades de classe, qui peut conduire à des comportements répréhensibles et à une faible estime de soi chez les filles.

Certaines associations féministes et l'Union américaine pour les libertés civiles dénoncent cette tendance, affirmant que tout type de ségrégation est néfaste.

POLITIQUE

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT

L'ex-patron d'Hydro présidera le conseil

DENIS LESSARD

QUÉBEC – La direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec sera scindée. Le gouvernement compte nommer l'ancien patron d'Hydro-Québec, l'avocat Richard Drouin, au poste de président du conseil de cet organisme qui gère les 140 milliards de dollars de la caisse de retraite des Québécois.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, le gouvernement déposera dès cet automne le projet de loi nécessaire à la division des responsabilités actuellement cumulées par le président directeur général de la Caisse, Henri-Paul Rousseau. Celui-ci a été informé du choix du gouvernement et aurait exprimé son accord, indique-t-on. Me Drouin n'a pas rappelé *La Presse*, mais des sources fiables indiquent qu'il aurait même à participer à la préparation du projet de loi créant le poste de président du conseil à la Caisse.

Dans la plupart des institutions financières, le conseil d'administration peut prendre ses décisions en totale indépendance des administrateurs — ce qui n'est pas le cas quand le conseil est présidé par celui qui gère quotidiennement l'entreprise. M. Rousseau restera le responsable de l'administration de la Caisse, imputable au conseil d'administration. Le poste de président du conseil est à temps partiel, et consiste essentiellement à diriger l'assemblée mensuelle des administrateurs.

M. Drouin, proche de Robert Bourassa, avait été nommé à la tête d'Hydro-Québec à la fin des années 80 ; il y était demeuré jusqu'en 1994, quand le gouvernement Parizeau avait justement décidé de scinder son poste pour lui adjoindre le conseiller juridique du premier ministre, Me Yvon Martineau, comme président du conseil. Il est toujours resté proche d'Hydro — il préside actuellement le conseil de Transelect, la filiale chilienne de la société d'État. Il a siégé à plusieurs conseils d'administration importants et préside encore le conseil d'Abitibi-Consolidated.

La direction de la Caisse avait déjà été scindée dans le passé.

La réputation de la Caisse a été sérieusement entachée durant la dernière année du règne de Jean-Claude Scraire, remplacé par M. Rousseau.

L'UFP présente quatre candidats

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

L'Union des forces progressistes (UFP) présentera quatre candidats aux élections complémentaires du 20 septembre. Le jeune parti compte bien profiter de l'occasion pour faire élire son premier candidat à l'Assemblée nationale à Québec.

« J'espère que les gens se rendent compte qu'ils ne détermineront pas le gouvernement à ces élections et qu'ils peuvent voter selon leurs convictions », a dit le porte-parole de l'UFP, Amir Khadir. Le parti espère ainsi obtenir au moins 10 % des voix dans les circonscriptions de Gouin et de Laurier-Dorion. « On aimerait ça, déloger l'Action démocratique de la troisième place », indique M. Khadir.

Hier soir, l'UFP a confirmé la candidature de Gaétan Breton, dans Gouin. Professeur de sciences comptables à l'UQAM, il courtisera les souverainistes de gauche. « L'UFP est le seul parti souverainiste au Québec. On a besoin de la souveraineté pour accomplir notre programme, comme abolir la dette des pays du tiers-monde », indique-t-il.

Le coordonnateur du Conseil communautaire de Solidarité-Villeray, Andrès Fontecilla, représentera l'UFP dans Laurier-Dorion.

M. Khadir souhaite également que son parti effectue une percée à Québec, dans Vanier, grâce à la candidature de Monique Voisine, militante bien connue dans le milieu communautaire de la capitale.

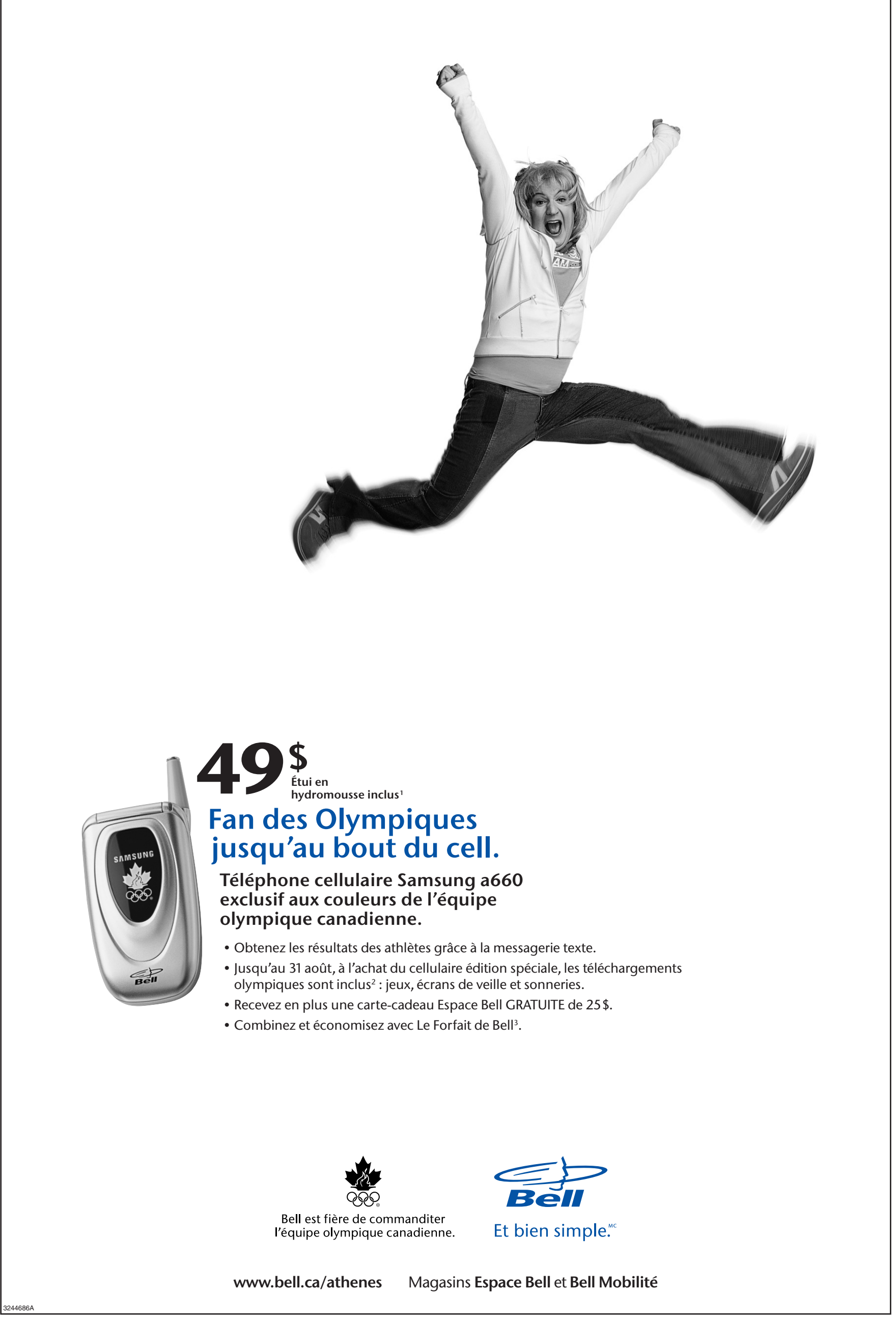

LA PRESSE AFFAIRES
L'ESSENTIEL.
Tous les jours dans LA PRESSE

Résultats

LOTO QUÉBEC
TVA, le réseau des tirages

La Poule aux Oeufs d'OR — Tirage du 2004-08-25

1er numéro	2e numéro	3e numéro
351634	122295	843262
25 000 $	50 000 $	100 000 $

décomposables

Numéros "Télé"

577552 865359 159699

non décomposables

NUMÉRO BONI 01

Lotto 6/49 — Tirage du 2004-08-25

09 16 22 23 33 45
Complémentaire: (46)

SOYEZ TOUJOURS GENTILS AVEC CEUX QUI JOUENT AU Lotto 6/49

Québec 49 — Tirage du 2004-08-25

04 08 17 34 39 48
Complémentaire: (16)

Banco — Tirage du 2004-08-25 — Banco Spécial

03 04 05 07 09 14 17 18 26 27
30 32 34 35 36 48 55 57 68 69

La Quotidienne — Tirage du 2004-08-25

3 4
112 1700

Extra — Tirage du 2004-08-25

NUMÉRO
498709

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.
En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

La FIIQ veut s'imposer dans la santé

Loi 30 : la guerre d'allégeance vient de commencer dans le secteur des services sociaux

TRISTAN PÉLOQUIN

La bagarre dont aucune centrale syndicale ne voulait dans le réseau de la santé vient officiellement de commencer. À 10 jours du début du vote d'allégeance imposé par la loi 30, la Fédération des infirmières du Québec (FIIQ) a clairement annoncé hier son intention de devenir la mégacentrale de la santé, en ramenant sous son aile une majorité d'infirmières auxiliaires et autres professionnels.

La Fédération, qui portera désormais le nom de FIIQ +, déclare ainsi la guerre aux trois grandes centrales syndicales (FTQ, CSN, CSQ), qui représentent 75 % des 13 700 infirmières auxiliaires que compte le réseau, et qui souhaitent elles aussi rapatrier un maximum de travailleurs dans le cadre des « fusions forcées ».

Dans la foulée de la nouvelle loi, cette vague de maraudage se déroulera dans chaque établissement du réseau de la santé et des services sociaux jusqu'en 2005. À terme, par cette démarche, le gouvernement réduira à quatre le nombre de syndicats autorisés à représenter l'ensemble du personnel.

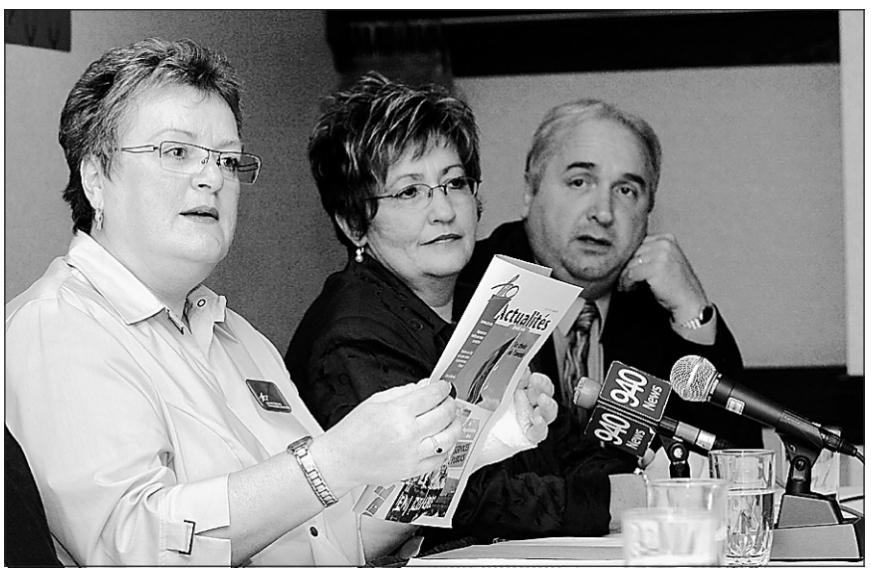

PHOTO ARMAND TROTTIER, LA PRESSE ©

Le comité exécutif de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec souhaite représenter l'ensemble des travailleurs du secteur de la santé.

Même si traditionnellement, parmi le personnel prodiguant des soins, les infirmières auxiliaires (de même que d'autres professionnels comme les inhalothérapeutes) ont toujours voulu se tenir à l'écart de la FIIQ et de ses 45 000 membres, la centrale s'est dite persuadée hier d'être en mesure de rapatrier jusqu'à 80 % des travailleuses de la catégorie englobant les infirmières et les auxiliaires.

« Nous croyons qu'avec les modifications que nous avons apportées à nos structures, la FIIQ sera mieux à même d'affronter le gouvernement et de représenter l'ensemble des professionnels de la santé », a déclaré hier en conférence de presse la présidente de la FIIQ, Jennie Skeene, aux côté des représentants de quatre autres syndicats indépendants représentant environ 3100 infirmières auxiliaires et 2300 inhalothérapeutes. « Par la force du nombre, nous serons un acteur incontournable pour entamer une négociation provinciale commune », a-t-elle poursuivi.

Les trois grandes centrales, FTQ, CSN et CSQ, qui n'ont pas l'intention de se faire couper l'herbe sous le pied, ont rapidement réagi hier en indiquant que les dés sont loin d'être jetés. « Ce n'est pas de gaieté de coeur que nous menons cette campagne qui nous divise inutilement, mais nous allons être très actifs sur le terrain pour convaincre les salariées de joindre nos rangs », a affirmé la vice-présidente de la CSQ-Santé, Louise Chabot.

« Nous avons des signaux qui nous indiquent que la majorité des auxiliaires ne veulent toujours rien savoir d'être affiliées à la FIIQ », a indiqué Claude Saint-Georges, porte-parole de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN (FSSS-CSN), qui représente environ quatre infirmières auxiliaires sur 10 dans le réseau. « C'est vrai que mathématiquement, la FIIQ, avec ses 45 000 membres, a le gros bout du bâton, mais je suis persuadé que nous n'allons pas disparaître pour autant », a-t-il poursuivi.

Même son de cloche du côté de la FTQ. « Nous avons des chances d'être choisis dans une quarantaine d'établissements », a souligné Raymond Forget, premier vice-président de la centrale.

FORMULE EXTRÊME

DODGE
MORDEZ DANS LA VIE

Dodge SXTREME

• Moteur à 16 soupapes, 132 chevaux
• Transmission manuelle à 5 vitesses
• Lecteur de CD à 6 haut-parleurs
• Phares antibrouillards

PLUS :

• Échappement double
• Becquet arrière
• Roues en aluminium
• Feux arrière style euro
• Lève-glaces, rétroviseurs et verrouillage à commande électrique
• Télédéverrouillage

ACHETEZ À PARTIR DE
14 299 $*

OU LOUEZ À PARTIR DE
189 $† par mois.

Location de 60 mois. Comptant initial de 2 620 $ ou échange équivalent. 0 $ dépôt de sécurité.

Fier commanditaire du
MOLSON INDY MONTRÉAL
Les 27, 28 et 29 août

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER • JEEP$_{MD}$ • DODGE OU DODGE.CA

3250595A

FINANCEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR
Services financiers Chrysler Canada

* Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge SXtreme 2004 avec l'ensemble 21D + AJV + WJB. Le dépôt de sécurité est de 0 $ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 102 000 km au taux de 15 ¢ le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. * ; † Transport et taxe sur le climatiseur (lorsque applicables), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, taxes et frais d'administration des concessionnaires en sus. Photo à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. Ces offres d'une durée limitée sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et s'appliquent à la livraison au détail des modèles neufs 2004 sélectionnés en stock. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep$_{MD}$ • Dodge du Québec

CHRYSLER
Jeep MD
DODGE
CINQ ÉTOILES

3246238

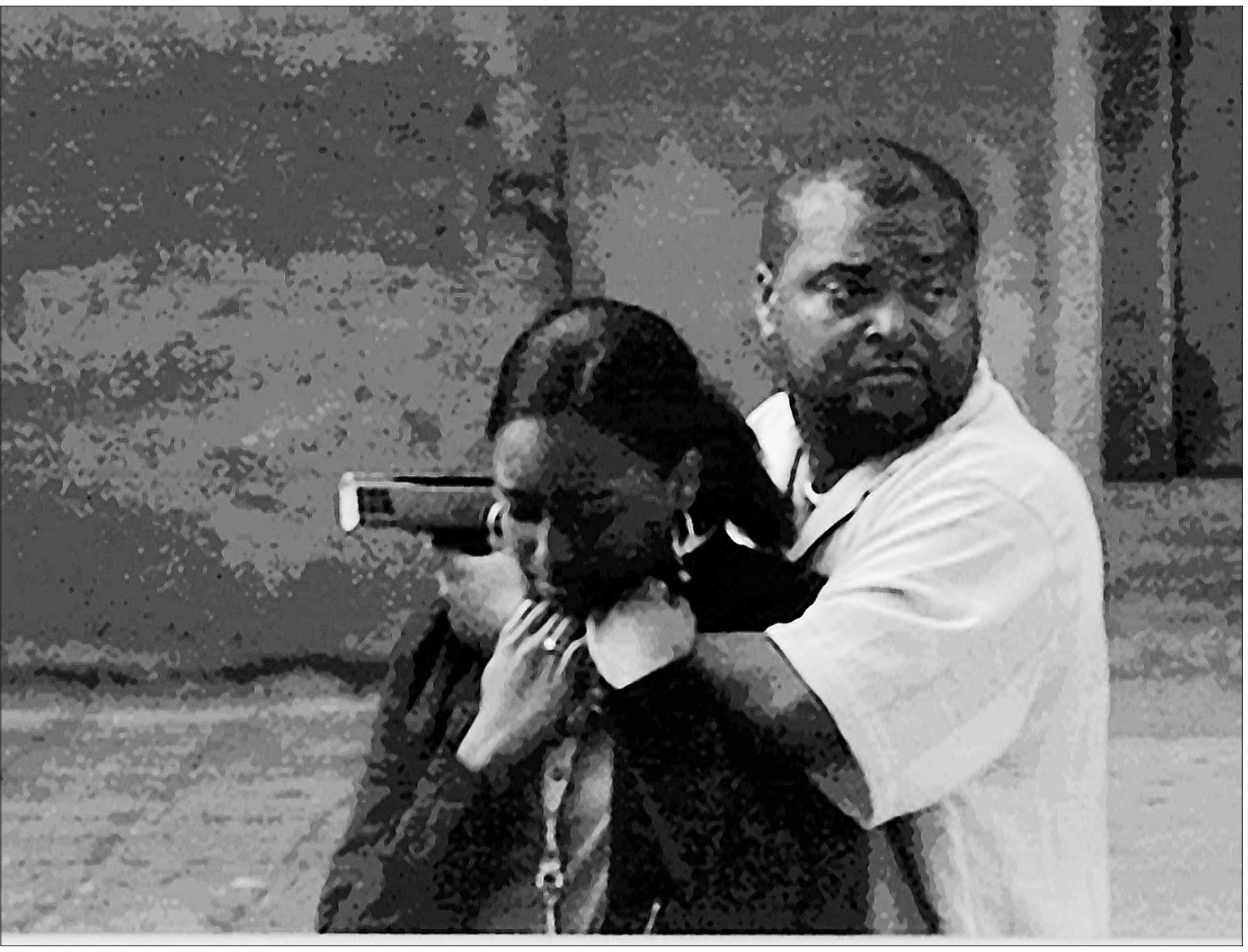

PHOTO PRESSE CANADIENNE/CBC NEWS

Sur le trottoir devant la gare Union à Toronto, S. Anthony Brookes, 45 ans, a empoigné une passante. Le costaud a été abattu par un tireur d'élite de la police après de vaines tentatives de négociation.

Preneur d'otage abattu à Toronto

PRESSE CANADIENNE

TORONTO – Des centaines de personnes qui se rendaient au travail ont été témoins, hier, de la fin tragique d'un preneur d'otage qui a été abattu par les policiers à l'extérieur d'une gare, en pleine heure de pointe.

L'homme, qui tenait en otage une passante en la menaçant avec son fusil, a été tué par un tireur d'élite de la police. Les caméras de télévision qui étaient sur place ont capté toute la séquence, notamment l'instant où le preneur d'otage a reçu la balle dans la tête.

« J'étais complètement sidérée. Je n'y croyais pas. On voit ça à la télévision. Ca n'arrive jamais dans la vraie vie », a dit Susan Cormier, qui travaille dans un bureau de courtiers en valeurs mobilières.

L'otage, une jeune femme dans la vingtaine, s'en est sortie indemne, mais ébranlée. La gare, un important point de transit de Toronto qui est habituellement très animé à 9 h, est devenue anormalement silencieuse.

La prise d'otage, qui a forcé l'interruption de la circulation dans un vaste secteur du centre-ville, a eu lieu au moment où les policiers tentaient de maîtriser un homme qui venait de tirer plusieurs coups de feu vers son ex-femme, alors qu'elle se rendait au travail au milieu de la foule matinale qui traverse le Centre TD, une des importantes tours à bureaux du quartier des affaires de Toronto.

Les coups de feu n'ont pas atteint la femme mais ils ont terrorisé des employés travaillant aux comptoirs de restauration rapide du centre, qui se sont précipités pour trouver un endroit où se mettre à l'abri.

L'ex-femme du forcené a toutefois été conduite à l'hôpital où elle a été gardée en observation après avoir reçu des points de suture à la tête, a indiqué la police.

Quelques minutes après que les policiers eurent été avisés de l'incident, un agent a repéré l'homme recherché qui quittait l'endroit d'où il venait d'ouvrir le feu.

« Il a interpellé l'individu, qui a aussitôt pris la fuite », a déclaré le chef de la police de Toronto, Julian Fantino.

Sur le trottoir devant la gare Union, S. Anthony Brookes, un résidant de Ajax âgé de 45 ans, a empoigné une passante.

Des agents de police armés de l'escouade tactique ont entouré la scène et, pendant 40 minutes, ils ont essayé de négocier avec Brookes, un homme costaud de plus de 1,80 m.

Leurs tentatives sont restées vaines.

C'est alors que le tireur d'élite de la police a commencé à craindre que la situation ne s'envenime et que d'autres personnes soient blessées. Il n'a tiré qu'un seul coup de feu, atteignant le suspect sous le regard de centaines d'employés de bureau stupéfaits.

« On a littéralement vu sa cervelle gicler partout, a dit un homme qui a vu la balle du tireur atteindre le preneur d'otage. Quand on voit ce genre de scène au cinéma, c'est bien. Mais la voir en vrai, c'est autre chose. »

EN BREF

Lourd bilan pour *Charley* à Cuba

L'ouragan *Charley,* qui a traversé Cuba le 13 août dernier, faisant quatre morts, a laissé derrière lui des dégâts évalués à plus d'un milliard de dollars, selon une première estimation officielle rapportée hier dans la presse officielle. L'ouragan a eu « un impact énorme sur l'économie », a jugé Pedro Sáez Montejo, premier secrétaire du Parti communiste cubain (PCC) pour la province la plus touchée, celle de La Havane, également membre du bureau politique du PCC. Entre une grave sécheresse dans le sud-est de l'île et les dégâts de *Charley* à l'ouest, la production alimentaire cubaine, déjà déficiente, devrait enregistrer un recul significatif cette année, estiment les analystes. Plus de 7000 arbres ont été déracinés dans les seules zones urbaines tandis que près de 55 000 hectares de cultures ainsi que 21 782 hectares de cannes à sucre ont été détruits, selon la même source, citée dans *Granma,* le quotidien du PCC.

Agence France-Presse

QUAND VOTRE COURRIEL VOUS SUIT, LES AFFAIRES BOUGENT.

L'appareil portatif BlackBerry[MC] de Rogers Sans-fil vous permet d'envoyer et de recevoir des courriels pratiquement n'importe où. Avec une telle souplesse, vous pouvez tout régler sur-le-champ. Et grâce à notre réseau, vous pouvez le faire aux quatre coins du monde ou presque. Renseignez-vous sur nos forfaits voix et courriel à partir de 45 $ par mois*.

POUR EN SAVOIR PLUS, COMPOSEZ LE 1 866 299-1870 OU VISITEZ ROGERS.COM/SANS-FIL/BLACKBERRY

BlackBerry

ROGERS[MC] SANS-FIL

Votre monde. Maintenant.

CONSULTEZ ROGERS.COM, COMPOSEZ LE 1 866 299-1870 OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS SANS-FIL, ROGERS PLUS OU ROGERS VIDEO.

ÉPARGNEZ 10 $ ACHETEZ EN LIGNE

*Forfaits voix et courriel offerts dans le cadre d'un abonnement de deux ans. Consultez rogers.com/deplacement pour des précisions sur la couverture internationale. Les marques, images et symboles associés aux familles BlackBerry et RIM sont des marques de commerce ou des marques déposées et les propriétés exclusives de Research In Motion Limited et sont utilisés avec permission. Les frais d'accès au système et au service d'urgence 911, les frais d'interurbain et de déplacement, les frais liés aux services additionnels en option et les taxes s'appliquent et seront facturés mensuellement. L'offre peut changer sans préavis. L'appareil illustré peut ne pas être disponible dans tous les magasins. ©2004 Rogers Sans-fil inc. Tous droits réservés. [MC]Rogers, Rogers Sans-fil, le ruban de Möbius et « VOTRE MONDE. MAINTENANT. » sont des marques de commerce de Rogers Communications inc. Utilisés sous licence.

3246165

3250437A

AFFAIRE BOURGOUIN

Des policiers de la SQ ont souffert d'« amnésie collective concertée »

ANDRÉ CÉDILOT

À lire les conclusions du Comité de déontologie policière dans l'affaire de congédiement du sergent Bernard Bourgouin, on a l'impression que les policiers de la Sûreté du Québec ont agi comme les trois singes de l'histoire : ils n'ont rien vu, rien entendu et ils ne parlent pas !

« Le Comité a l'intime conviction que le sergent Bourgouin a mis au point une version disculpatoire avec les autres policiers. Le Comité ne croit pas un mot de la version policière. Les policiers ont refusé de collaborer afin de ne pas incriminer leur collègue », a déclaré l'assesseur du Comité, Jacques Monette, en ordonnant la destitution du sergent Bourgouin, en 2002.

Dépité par cette véritable chasse à la vérité qu'il a dû mener durant son enquête publique, Me Monette s'en est surtout pris aux membres du Groupe d'intervention tactique (GI) de la SQ : Bernard Bourgouin, le seul qui ait écopé dans cette grave affaire, ainsi que Louis Henry, François Caron, Mario Charron, Daniel Brouillette et Luc Pothier.

Tous ces policiers se sont retrouvés dans le pétrin à la suite d'une opération menée en 1994 à Saint-Étienne-de-Bolton. Alors qu'il était menotté, un citoyen qui n'avait rien à avoir avec le vol faisant l'objet de l'enquête a eu un os de la joue fracturé par un coup de poing du sergent Bourgouin. Dans un geste tout aussi gratuit, ce dernier lui a également mis le canon de son arme dans la bouche.

À l'exception du sergent Bourgouin, qui s'est décidé deux ans après le début de l'enquête, les policiers ont tous ont refusé de parler au commissaire, sinon pour dire qu'ils ne se souvenaient plus de rien. Avant de se présenter devant le tribunal disciplinaire, en mars 2000, ils se sont toutefois rencontrés deux fois. Comme par hasard, ils ont retrouvé en partie la mémoire. Autre coïncidence troublante, le rapport de l'événement de 1994 demeure introuvable. Les enquêteurs ont dû se contenter de notes « scribouillées », incomplète et pas claires.

Dans son rapport déontologique, Me Monette parle abondamment de « l'amnésie collective concertée » des policiers de la SQ. L'un d'eux a même été pris en flagrant délit de mensonge. « Il ne fait aucun doute que l'agent Luc Pothier s'est parjuré », écrit-il. Saisie du dossier à la fin de 2002, la police de Montréal a ouvert une enquête qui se poursuit toujours.

Dans ses conclusions, Me Monette a noté que les policiers étaient « très prudents et calculaient leurs réponses » quand ils étaient interrogés par la procureure du commissaire, Me Christiane Mathieu. À l'inverse, ils se montraient beaucoup plus coopératifs avec leurs propres avocats.

Dans une poursuite qu'elle vient d'intenter contre la Sûreté du Québec, la victime dit avoir été tellement traumatisée par tous ces événements qu'elle a dû, deux mois plus tard, abandonner un emploi fort bien rémunéré — l'homme gagnait plus de 150 000 $ par année — dans le domaine manufacturier. Même après 10 ans, celui-ci soutient avoir toujours des séquelles psychologiques et physiques. Il a notamment les mains qui tremblent, il dort mal et souffre d'un très fort sentiment d'insécurité. Il réclame des dommages de 3,4 millions.

Une police unifiée pour 17 municipalités

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Après toutes sortes de tergiversation, 17 maires de la Rive-Sud de Montréal viennent de créer la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent qui desservira une population de près de 167 000 habitants.

Les plus connues de ces entités sont Beloeil, Carignan, Chambly, Contrecoeur, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Hilaire, Sainte-Julie et Varennes. Beaucoup d'entre elles possédaient un corps de police municipal, quelques-unes relevaient de la Sûreté du Québec. Ces municipalités sont regroupées à l'intérieur des municipalités régionales de comté (MRC) Lajemmerais et Vallée du Richelieu.

La direction de cette régie, dont la présidente est la mairesse de Carignan, Jocelyne Lecavalier, s'est réunie hier soir à Sainte-Julie pour entériner notamment la nomination d'Alain Saint-Onge, le directeur adjoint de la sécurité publique de Laval, comme premier directeur.

SHARKS GRANDE VENTE ANNIVERSAIRE / TOUT EST EN SOLDE

Wakeboards 149$
Ski slalom ord. 699 $ solde 399$
Tubes à partir de 99$

Snowboards
Ensembles complets
• Junior à partir de 199$
• Free Ride - FreeStyle à partir de 299$
• FreeCarve Race à partir de 499$

Vêtements d'été 20 % à 70 %
roxy Hurley Nikita Quiksilver
Ensembles d'hiver 30 % à 50 %
Sessions Bonfire
Souliers 20 % à 40 %
Globe - Vans

313, boul. Cartier, Laval • 450-663-5543 • 2 km à l'est de la sortie 7, aut. 15 • Offre jusqu'au 31/8/04

Matelas et oreillers suédois

TEMPUR MATELAS ET OREILLERS SUÉDOIS

• Confectionné à partir d'un matériau unique, TEMPUR est un produit suédois approuvé par la NASA.
• L'un des 18 produits admis au Temple de la renommée de la technologie spaciale américaine
• Procure un sommeil plus profond, plus récupérateur en soulageant les points de pression.
• Idéal pour personnes stressées ou ayant des problèmes physiques (maux, articulaires, douleurs musculaires, etc.)

Comme si vous flottiez dans l'espace!

3243802 3248325

MULTI MATELAS
BOUTIQUE MULTI-MATELAS
527 Notre-Dame
Repentigny
Tél.: (450) 582-0637
Sans frais : 1-877-582-0637

Boutique Tout pour le dos
7-8780, boul. Saint-Laurent
Montréal QC
Tél.: (514) 383-1582
Sans frais : 1 800 268-1582
www.toutpourledos.com

Expérience Sommeil
8025, boul. Taschereau
Brossard QC
Tél. : (450) 445-1216
Sans frais : 1 877 NAHTAJO

Nourrir un enfant ...et faire grandir l'avenir
Du 28 août au 5 septembre 2004

LES ŒUVRES DU CARDINAL LÉGER

Merci à nos commanditaires principaux :
Banque Nationale, CGI, SAJO, SICO, Jean Coutu, Aldo, Norbourg Services Financiers Inc., Château Bonne Entente, Terfloth International, RBC, La Vie en Rose, Jacob, Provigo

S.V.P., contribuez chez les marchands participants :

3247757A

FAITES VITE...QUANTITÉS LIMITÉES !
www.bouclair.com
Prix en vigueur du 25 au 29 août, 2004

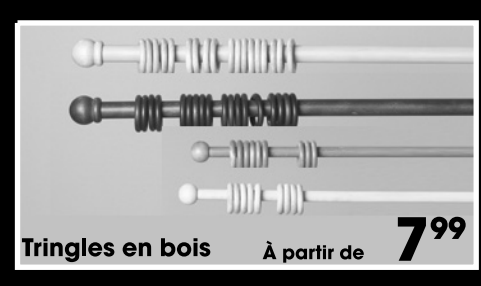

L'origine de vos créations... au campus !

Les promotions et rabais pour étudiants sont disponibles dans les magasins participants pour un temps limité ou jusqu'à l'épuisement de la marchandise. Applicable sur la marchandise sélectionnée et en magasin seulement. Non-applicables sur la marchandise achetée avant cette promotion. Exclus les patrons, articles discontinués (étiquettes jaunes), items promotionnels et à 1 $.

ANJOU 7250, boul. des Roseraies (514) 355-4858 **D.D.O.** Galeries des Sources (514) 683-4711 **MONTRÉAL-NORD** Place Henri-Bourrassa (514) 327-1113 **ST-LÉONARD** 4425, boul. Jean-Talon E. (514) 725-9175 **LASALLE** Place Newman (514) 365-7337 **MONTRÉAL** Marché-Central (514) 384-8856 **PINCOURT** Faubourg de L'Île (514) 453-1885 **ST-HYACINTHE** 2265, boul. Casavant O. (450) 771-4294 **JOLIETTE** Galeries Joliette (450) 753-1144 **MASCOUCHE** 125, montée Masson (450) 474-0577 **REPENTIGNY** 85, boul. Brien (450) 654-2619 **ST-EUSTACHE** 367, Arthur-Sauvé (450) 974-7500 **ST-JÉRÔME** 900, boul. Grignon (450) 569-0861 **BELOEIL** 528, boul. Sir-Wilfrid-Laurier (450) 446-6634 **BOUCHERVILLE** 1001, boul. de Montarville (450) 655-5100 **GREENFIELD PARK** 3704, boul. Taschereau (450) 466-6651 **LONGUEUIL** 1401, chemin de Chambly (450) 670-2070 **ST-BRUNO** Promenades St-Bruno (450) 461-3738 **ST-CONSTANT** 400, Route 132 (450) 635-8407 **ST-JEAN** 180, boul. Saint-Joseph (450) 348-1145 **ROSEMÈRE** 20-B, boul. Bouthillier (450) 443-0746 **STE-DOROTHÉE** 510, Aut. Chomedey O. (450) 969-0281 **LAVAL** 1720, boul. des Laurentides (450) 667-3120 **LAVAL** 2585, boul. Daniel-Johnson (450) 682-5541

3215929A

OGILVY

VOTRE CADEAU DE Dior

Avec tout achat de 40 $ ou plus de produits **Dior** vous recevrez cette élégante prime de sept pièces, choisissez parmi les deux harmonies de couleurs.

DÉCOUVREZ CAPTURE R60/80MC

Crème correction rides pour une peau d'apparence plus jeune, visiblement transformée, lisse, lumineuse et forte.

30 mL **62 $** 50 mL **88 $**

Offre en vigueur jusqu'au 5 septembre 2004.
Une prime par personne, jusqu'à épuisement des stocks.

OGILVY
1307, rue Sainte-Catherine Ouest, Montréal (Québec)
(514) 842-7711, poste 212
www.ogilvycanada.com

3241567A 3241571

ACTUALITÉS

Le studio de Radio-Canada à la Cité du Havre est en péril

SÉBASTIEN RODRIGUE

Le Conseil du patrimoine de la Ville de Montréal recommande la sauvegarde du studio de Radio-Canada construit pour l'Exposition universelle de 1967 à l'entrée de la Cité du Havre et que l'administration portuaire compte démolir d'ici la fin septembre.

Le Conseil avait été invité à se prononcer sur cette démolition par le maire Gérald Tremblay. Dans cet avis rendu public hier, le Conseil conclut que le Centre international de Radiotélévision forme un ensemble intègre avec les édifices avoisinants situés à l'entrée de la Cité du Havre.

La présidente du Conseil, Louise Letocha, écrit que cet édifice est le plus « spectaculaire » et « inusité » de l'ensemble en raison de sa dimension (88 000 pieds carrés) allégée par une série de fines colonnes blanches et effilées. « L'ensemble architectural dont la valeur esthétique est indéniable, participe à accroître la renommée de Montréal pour une qualité architecturale contemporaine », dit-elle.

Le directeur des communications de l'Administration portuaire de Montréal (APM), Michel Turgeon, souligne que cet avis sera transmis au conseil d'administration, mais que les travaux de démolition se poursuivent tout de même. L'intérieur du bâtiment a été complètement démoli et la structure extérieure doit être démantelée d'ici la fin septembre. L'APM soutient que personne n'a démontré d'intérêt pour occuper l'immeuble et que le site sera transformé en espace vert.

Le studio de télévision a été construit sur un terrain appartenant au gouvernement fédéral peu avant l'Expo 67. C'est dans ce bâtiment que les premiers reportages en couleur ont été produits. Radio-Canada a ensuite utilisé cet édifice comme studio en louant le terrain au Port de Montréal devenu propriétaire des lieux.

Mais Radio-Canada a annoncé qu'elle mettait fin à la location du terrain le 30 juin dernier et qu'elle abandonnait du même coup l'immeuble. M. Turgeon fait valoir que la démolition du bâtiment est du ressort de Radio-Canada, mais que le Port de Montréal doit s'en charger et lui refiler la facture d'un peu plus de 400 000 $.

La responsable du patrimoine au comité exécutif, Francine Sénécal, va tenter de convaincre le directeur général du Port de Montréal, Dominic Taddeo, de suspendre la démolition le temps de trouver de nouveaux locataires.

Chagnon se dit inquiet par la découverte d'armes

MARIO CLOUTIER
ET MARCEL LAROCHE

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, qualifie d« inquiétant » l'arsenal découvert mardi après-midi à l'intérieur d'une fourgonnette Mazda MPV abandonnée sur le boulevard René-Lévesque, au centre-ville de Montréal.

Le véhicule appartenant à une firme de location et immatriculé au Québec contenait des armes et des « explosifs potentiels » selon ses propres dires. M. Chagnon a refusé de spéculer sur l'utilité de cet arsenal, à savoir s'il était destiné aux motards ou à d'éventuels terroristes.

Le ministre libéral a toutefois commenté qu'il semblait s'agir à ses yeux davantage d'armes de chasse que d'outils du crime organisé. « C'est prématuré, de souligner M. Chagnon. On va attendre que l'enquête se termine et on aura une meilleure compréhension du problème. » Le ministre de la Sécurité publique s'attend notamment à apprendre de l'enquête si les explosifs étaient reliés à des vols qui ont eu lieu dans des secteurs miniers récemment. Le SPVM enquête dans cette affaire, mais M. Chagnon a précisé que les informations circulaient bien entre le corps policier montréalais, la SQ et la GRC sur cette étonnante découverte.

Du côté du Service de police de Montréal (SPVM) qui mène l'enquête, on s'affairait, hier, à scruter minutieusement le véhicule dans lequel l'arsenal (12 armes automatiques, deux armes de chasse et trois pistolets) ainsi que les quelque 135 kg de matière explosive de différents types y étaient dissimulés.

Malgré la quantité impressionnante d'explosifs, le SPVM a précisé que les risques d'une déflagration étaient pratiquement nuls, les détonateurs n'étant pas branchés aux explosifs.

Captez l'émotion avec Nikon

Nikon Coolpix 3200
- Appareil photo numérique
- Résolution 3.2 millions de pixels
- Zoom 3x optique équivalent 38-115mm
- Mémoire intégré
- Mise au point automatique
- Mode vidéo avec son
- Interface USB

RECEVEZ 15$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

339,99$

Nikon Coolpix 8700
- Appareil photo numérique
- Résolution 8 millions de pixels
- Zoom 8x optique (équivalent 35-280mm)
- Écran Pivotant
- Mode vidéo avec son
- Interface USB
- Sabot de flash intégré

RECEVEZ 15$ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

1 029,99$

3250673A

IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE 1 HEURE sur place par nos techniciens

L.L.Lozeau Ltée (514) 274-6577 | 6229, St-Hubert www.lozeau.com | Montréal, Québec

Photos peuvent différer. Valide jusqu'au 8 septembre 2004.

Steinway & Sons - Boston - Essex - Mendelsohn

GRAND SOLDE DE PIANOS

Achetez maintenant avant la montée des prix.

Piano neuf studio	2 895 $
Piano neuf 48"	3 995 $
Retour de location	2 695 $
Piano à queue neuf	9 500 $
Piano droit usagé	2 395 $

Notre solde se termine le 2 septembre. Hâtez-vous !
Nous sommes ouvert exceptionnellement le dimanche 29 août
À l'achat d'un piano, recevez un certificat cadeau de 200 $

Deux étages, plus de 130 pianos disponibles pour livraison immédiate

Pianos à queue conçus par Steinway
Les meilleurs pianos à queue À prix imbattables

Essex 5'3"	14 000 $
Boston 5' 1"	19 000 $
Boston 6'	26 000 $
Boston 7'	37 000 $
Steinway 5' 7"	55 000 $

PIANOS PRESTIGE
6078, rue Sherbrooke Ouest (10 rues à l'ouest de Décarie)
(514) 482-5304 • 1 877 333-3232
www.pianosprestige.ca

3247737

Partitions - Pianos à queue - Pianos droits

Bosendorfer - Pianodisc - Location - Service personnalisé

Réparations - Les plus bas prix garantis

CHEVROLET SILVERADO

UN PENCHANT POUR LA FORCE ?

PLUS DE CHEVAUX, DE COUPLE, DE CHARGE UTILE ET DE CAPACITÉ DE REMORQUAGE DE SÉRIE QUE LES MODÈLES FORD OU DODGE.‡

SILVERADO 1500 Z71 4X4 CABINE MULTIPLACE

Louez à 349 $/mois*
Terme de 36 mois.
Transport et préparation inclus.
Avec comptant de 3 323$.

0 % financement à l'achat jusqu'à 60 mois

• Moteur V8 Vortec 5300 de 295 HP • Boîte automatique à surmultipliée et mode remorquage/charge lourde • Autotrac – Fonction 4RM automatique • Freins ABS aux 4 roues • Différentiel à blocage • Climatisation électronique à deux zones • Glaces électriques, télédéverrouillage, rétroviseurs à commande électrique, siège conducteur à réglage électrique en 6 sens • Radio AM/FM avec lecteurs de cassettes et de disques compacts • Sièges baquets avant à haut dossier • Équipement de remorquage spécial à grande capacité • Roues de 17 pouces en aluminium

Location de 36 mois

Mensualité	Comptant (ou échange équivalent)
369 $/mois*	2 609 $
442 $/mois*	0 $

Participez au concours « Décrochez votre GM » jusqu'au 31 août 2004 !¥
Crédit automatique de 1 000 $ inclus**

CHEVROLET

GM

‡Comparaison faite en fonction de véhicules Ford et Dodge de même catégorie que le Silverado. **L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit.** Offres d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2004 Silverado (CK 15543/15E/Z71/A95/UB1/CJ2/B71/Z82) en stock. Sujet à l'approbation du crédit GMAC. Les frais reliés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers et droits payables à la livraison. *Aucun achat requis. Le concours est ouvert aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence. Le concours prend fin le 31 août 2004. Les prix s'appliquent à l'achat ou à la location de la plupart des véhicules neufs 2004 achetés et livrés avant le 31 août 2004. Le concours ne s'applique pas aux modèles 2004/2005 de Cadillac, Hummer, Saturn, Saab, Isuzu, camions poids moyen, camionnettes des modèles 2500 HD à cabines régulière, allongée et cabine d'équipe/3500 (camionnettes et châssis-cabine), SSR de Chevrolet et fourgonnettes (passagers, marchandises et coupées). Les chances de gagner ne sont pas les mêmes pour tous les prix à gagner. L'attribution d'un prix à un participant dépend entièrement du choix au hasard et de l'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants choisi au hasard est subordonnée à ce qu'il réponde correctement à une question d'habileté mathématique. Une seule participation par personne. Au Québec, tous les participants recevront un crédit égal à celui que le participant devrait payer au concessionnaire pour le véhicule qu'il a acheté ou loué, selon le cas, incluant les taxes applicables ; 6 crédits d'achat d'une valeur de 10 000 $; 10 crédits d'achat d'une valeur de 5 000 $; 21 crédits d'achat d'une valeur de 2 500 $; 99 crédits d'achat d'une valeur de 2 000 $; 495 crédits d'achat d'une valeur de 1 500 $. Le nombre de prix diminuera au fur et à mesure de leur attribution. Pour les chances de gagner ainsi que tous les autres détails, visitez gmcanada.com. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec ou sans versement initial ou échange équivalent (voir tableau ci-dessus). À la location, transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 ¢ du km après 60 000 km. Première mensualité exigible à la livraison et dépôt de sécurité d'au plus 525$. **Le crédit de 1 000 $ est inclus dans les offres de cette publicité, comprend les taxes applicables et ne peut être jumelé à aucun des prix offerts dans le cadre de ce concours. Cette offre est exclusive et ne peut être jumelée à aucune autre offre ni à aucun autre programme incitatif d'achat ou de location à l'exception des programmes de La Carte GM, des Diplômés et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindre. Un échange entre concessionnaires peut être requis.

Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmcanada.com ou au 1 800 463-7483.

3248712A

Forêts: les autochtones revendiquent un droit de regard

LE SOLEIL

QUÉBEC – Les Premières Nations entendent bien occuper une place de choix dans la réforme du régime forestier. Le message qu'elles ont adressé à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise et aux autorités gouvernementales est ferme et clair : elles exigent « un droit de regard sur l'utilisation de leurs ressources et de leurs territoires ».

Au troisième jour d'audiences de la commission, présidée par Guy Coulombe, six chefs de nations autochtones québécoises ont posé les balises d'une éventuelle participation des Premières Nations au nouveau régime forestier.

Les Premières Nations, a tranché tout de go le chef régional de l'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, ont été trop souvent écartées des décisions par rapport à la ressource forestière.

Le chef du Conseil tribal Mamit Innuat, Jean-Charles Pietcho n'a pas hésité à mettre en doute le mandat de la commission et se disait indigné quant aux méthodes actuelles de gestion des forêts. « Attendez la publication du rapport », leur a conseillé le président Coulombe.

Pour les représentants des Premières Nations, il ne fait aucun doute que la forme de développement « durable » que la société non autochtone pratique depuis des années n'est qu'un leurre comme le prouvent les résultats.

Loteries vidéo: Séguin intraitable

PRESSE CANADIENNE

ORFORD – Malgré les pressions des propriétaires de bars, Québec soutient que la réduction du nombre d'appareils de loterie vidéo n'est pas négociable.

Le ministre des Finances, Yves Séguin, s'est montré très ferme hier au sujet de cette question, alors que les propriétaires de bars se préparent à manifester leur opposition au transfert de 1500 appareils vers les hippodromes du Québec.

Le ministre dit être peu surpris de la réaction négative des commerçants. Toutefois, il indique que la redistribution des appareils vise à réduire l'offre de jeu en province, en concentrant les machines dans des endroits contrôlés. Et il indique que rien ne fera reculer le gouvernement.

M. Séguin affirme que les modalités du transfert seront connues bientôt et comprendront une compensation pour les propriétaires de bars. Il soutient qu'il s'agira d'une démarche équitable dans l'intérêt public.

Longueuil: le comité de transition embauche

Le comité de transition de Longueuil a lancé hier le processus d'embauche des directeurs généraux des quatre villes défusionnées de la Rive-Sud, première étape vers la reconstitution de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno et Saint-Lambert. Comme à Montréal, c'est l'École nationale d'administration publique qui se chargera d'évaluer les candidatures. Les futurs directeurs généraux seront sous la responsabilité du comité de transition et ils auront pour mandat de mettre en place les municipalités reconstituées. Le comité de transition de Longueuil, présidé par Yves Ryan, doit présenter un rapport sur la progression de ses travaux le 30 septembre prochain. Selon la loi 9, les villes seront reconstituées au plus tard le 1er janvier 2006.

Pella
REMPLACEMENT DE PORTES ET FENÊTRES

Les journées Pella

Ne bougez pas.
Nous apporterons chez vous notre plus important solde de l'année.

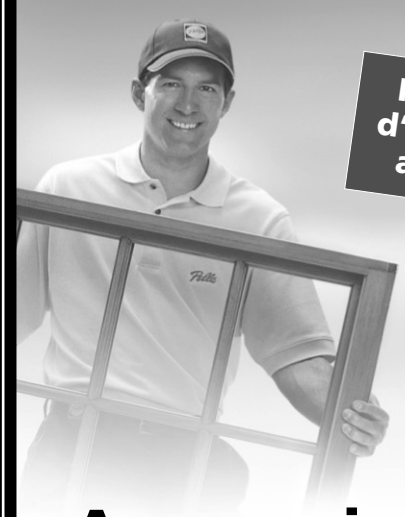

Aucun paiement pour 180 jours!*

15% Réduction de 15% sur chaque fenêtre et porte-fenêtre rénovation Pella^MD *

Appelez, visitez notre magasin ou permettez-nous de vous rendre visite. Demandez une consultation à domicile www.appointment.pella.com.

LE MAGASIN DE PORTES ET FENÊTRES PELLA

5265 SHERBROOKE OUEST
NOTRE-DAME-DE-GRACE • 514-331-1055

9704 ROUTE TRANS CANADIENNE • ST-LAURENT • 514-331-1055

1600 MERIVALE ROAD • OTTAWA • 613-727-8080

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Voir les détails en magasin. L'installation des produits doit être confiée à des installateurs professionnels. La présente offre ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion spéciale. La réduction s'applique uniquement aux projets de rénovation. Financement offert aux clients admissibles seulement. L'offre prend fin le 29 août 2004. © 2004 Pella Corporation.

Pella
LE REGARD DES CONNAISSEURS.

3208709A

© BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW et « Le plaisir de conduire » sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada Inc. Décembre 2003, mention du prix autorisée par l'Association des journalistes automobile du Canada (AJAC).

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAL

La révolte des valises

(Voici le dernier de deux éditoriaux sur le prolongement du métro à Laval)

apratte@lapresse.ca
ANDRÉ PRATTE

Il est essentiel, disions-nous hier, qu'une enquête publique soit tenue sur l'explosion des coûts (+ 600 millions) du prolongement du métro vers Laval. Une telle enquête forcerait les responsables à rendre des comptes. Plus important encore, elle permettrait de tirer du scandale des enseignements pour l'avenir.

Le « biais optimiste » (selon l'expression d'une étude sur la question) guette tous les grands projets d'infrastructure. Au Québec, il y a eu le Stade olympique, bien sûr. Plus récemment, on a vu la construction du bureau d'affaires de la Caisse de dépôt coûter bien plus cher qu'annoncé à l'origine. Le printemps dernier, la commission Mulroney-Johnson constatait que les promoteurs des nouveaux hôpitaux universitaires de Montréal avaient sous-estimé les coûts de construction de quelques centaines de millions.

Pour tout projet public d'envergure, les promoteurs devraient régulièrement faire rapport à la population sur l'évolution des coûts.

La tentation optimiste étant si grande, est-il possible de la contrer ? Comment peut-on s'y prendre ? Le ministre des Transports du Québec, Yvon Marcoux, a demandé à ses fonctionnaires de plancher sur des hypothèses de solution. La plus intéressante ferait en sorte qu'au moment d'attribuer un contrat, le ministère tienne compte de la performance passée des soumissionnaires en ce qui a trait au respect des échéanciers et des coûts. On s'étonne que ce ne soit pas déjà le cas !

En Grande-Bretagne, un comité d'experts a proposé qu'au moment de la prise de décision, le coût estimé d'un projet soit automatiquement augmenté d'une « prime à l'optimisme », fondée sur les dépassements de coûts constatés dans des projets similaires ailleurs dans le monde.

On nous permettra de suggérer une autre avenue. La sous-estimation systématique des coûts des mégaprojets vise à les rendre plus acceptables aux yeux de la population. Dans le cas du métro vers Laval, cette opération de camouflage était combinée au désir d'annoncer le projet avant les élections de 1998, d'où une estimation des coûts basée sur des informations préliminaires. Lorsqu'existe une telle volonté politique de vendre un projet, les systèmes de gestion ont beau être rigoureux, ils ne suffiront pas. À la volonté politique il faut opposer une arme politique : le pouvoir de l'opinion publique.

Chaque fois qu'ils dévoilent un grand projet d'infrastructure, les gouvernements devraient être tenus de publier une évaluation indépendante des coûts. L'étude devrait préciser à quelle étape de développement en est le projet, estimer les risques de dépassements et comprendre les coûts de projets comparables déjà complétés. Enfin, les responsables devraient régulièrement faire rapport à la population sur l'évolution des coûts.

Un tel processus permettrait qu'un débat public informé sur l'opportunité d'un projet se tienne non seulement à son point de départ, mais tout au long de son évolution. De la sorte, si les coûts devenaient disproportionnés, les citoyens en seraient vite informés et pourraient faire pression pour que des changements soient apportés, voire pour que le projet soit abandonné.

Si une telle règle avait été en vigueur à l'automne de 1998, le gouvernement Bouchard aurait dû admettre qu'il ne disposait pas d'une analyse détaillée des coûts du prolongement du métro vers Laval, et révéler que l'estimation de 179 millions reposait sur un simple document de travail.

Il est évidemment peu probable que les politiciens acceptent de s'imposer des contraintes aussi strictes. Cependant l'opposition, les médias et la population n'ont pas à se laisser prendre pour des valises. Toute estimation de coûts qui ne rencontre pas les conditions mentionnées plus haut devrait être prise avec une tonne de sel. Dans la mesure où cette nouvelle culture s'installe, les promoteurs qui refusent de se prêter à la transparence devront s'attendre à ce que leur projet suscite la méfiance, sinon l'hostilité publique.

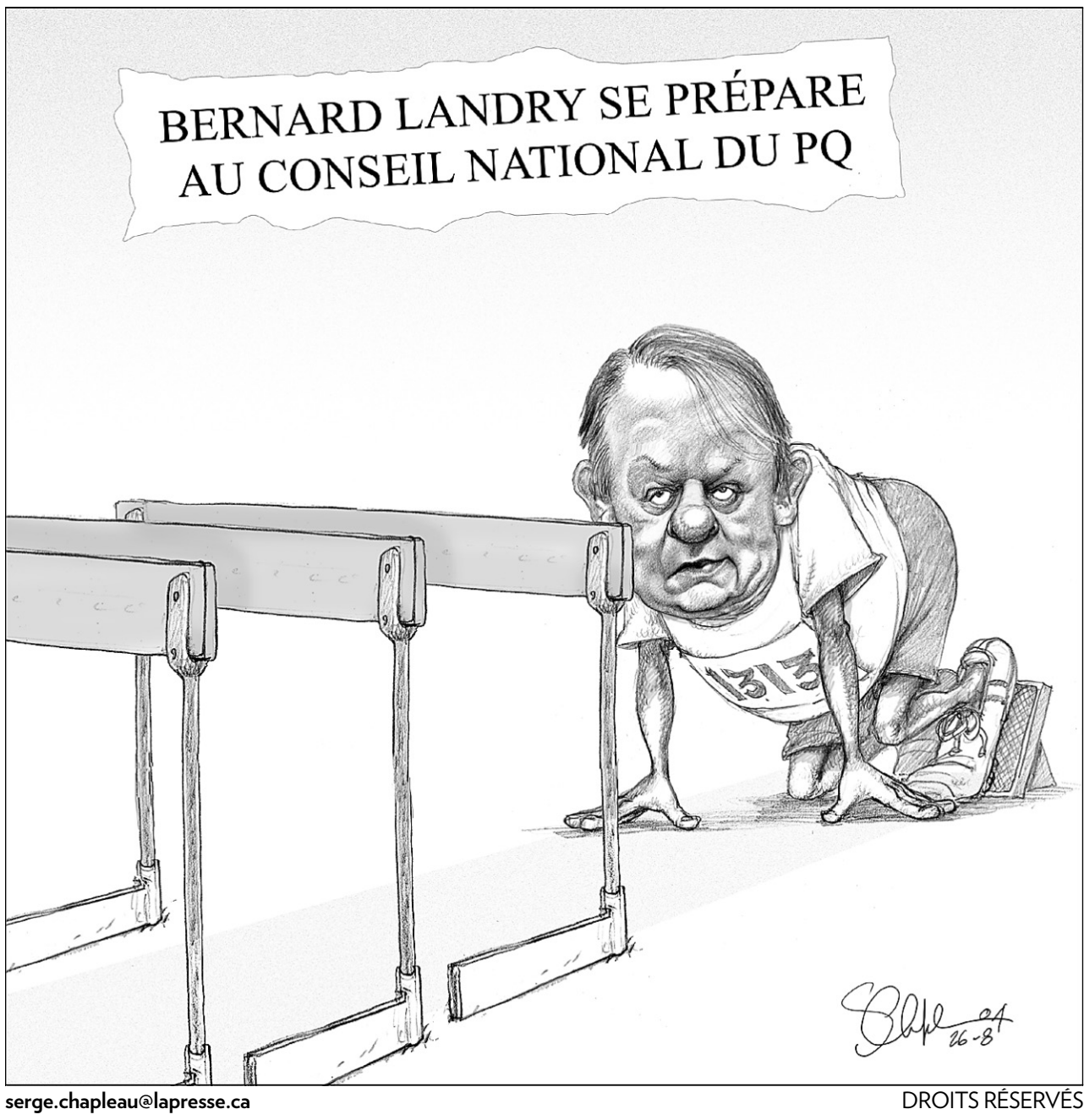

serge.chapleau@lapresse.ca
DROITS RÉSERVÉS

Pas de médailles aujourd'hui ?

La SRC est bien trop engluée dans le marketing olympique

MAURICE NANTEL
L'auteur est montréalais.

À entendre la SRC ces jours-ci, le Canada nagerait en plein désastre olympique. Tous les clichés d'usage y passent : Heymans s'écroule, les athlètes *chokent* à répétition, c'est la faute du fédéral, manque de financement, le *coaching* est déficient, faut imiter l'Australie à tout prix, etc. Bref, on exige des médailles comme si elles nous étaient dues. De vrais enfants !

Pas de médailles aujourd'hui ? On s'indigne, on se lance par terre comme des gamins, dont la mère ne veut pas acheter les céréales à la mode. Quant à moi, je trouve l'indignation radio-canadienne de circonstance vraiment déplacée. Serait-ce que la noble société d'État est en mal de fabrication de héros, pour donner du tonus à son propre investissement olympique (les quelque 30 000 000 $, sortis de nos poches pour aller dans le compte de banque de la NBC ?

En agissant aussi impatiemment avec les athlètes canadiens, comme les commentateurs le font depuis le tout début des Jeux, on dirait presque qu'ils se substituent aux puissants commanditaires pour relayer une insatisfaction des plus intéressée. On rajoute ainsi, tout à fait inutilement, une énorme pression sur les épaules des athlètes, comme s'ils en avaient besoin d'avantage. Je me trompe ? Peut-être. Tant mieux si c'est le cas. Mais alors, pourquoi donc tous ces hauts cris ? Pour renflouer le sentiment d'appartenance au Canada ? Pour préparer d'éventuelles et insipides *Minutes du Patrimoine* ?

Tant qu'à moi, je regarde les Jeux pour voir des athlètes de très haut niveau performer et compétionner entre eux, parce que j'adore l'idée d'un rendez-vous à tous les quatre ans mettant en scène les plus grands de chaque discipline. Le reste n'est que fabrication d'images et de grands titres accrocheurs.

Dans cet esprit, bien olympique, je me fous un peu que la plus haute marche du podium soit occupée par un Canadien, si ému soit-il devant la levée d'une feuille d'érable. À mon humble avis, la SRC est bien trop engluée dans le marketing olympique et son obsession du vedettariat pour voir clair, trop occupée qu'elle est à diffuser ses capsules machin. À ce propos, avez-vous vu la Suédoise qui a remporté l'heptathlon ? Magique, magistral. Un pur délice pour l'amateur de sport. Et puis, El Gérouge dans le 1500 ? Vous avez vu ? C'est ça les JO. Le reste... bof !

LA BOÎTE AUX LETTRES

> Pour nous écrire: forum@lapresse.ca

Des remous au PQ

J'ai déjà conseillé à Bernard Landry de rester, mais aujourd'hui après avoir trouvé la même réponse quelques questions, je serais plutôt enclin à lui suggérer de partir à moins qu'il révise ses positions.
> Quel est l'homme qui a été l'un des plus empressés à condamner Yves Michaud à l'Assemblée nationale, il y a quatre ans ? Bernard Landry.
> Quel est l'homme qui au lendemain du référendum de 1995 a souhaité sans trop le dire le départ de Jacques Parizeau ? Bernard Landry.
> Quel est l'homme qui, par son influence et ses jeux de coulisse dans plusieurs congrès du PQ, depuis trente ans, a contribué à maintenir l'étapisme sur le chemin de la souveraineté ? Bernard Landry.
> Quel est l'homme qui, durant son court règne de premier ministre, n'a rien trouvé de mieux à redire le plus souvent les mots : nation québécoise plutôt qu'indépendance du Québec ? Bernard Landry.
Il vient un temps dans la vie où se retirer la tête haute au bon moment équivaut à un grand acte de courage et de sagesse.

Guy Milot
militant péquiste

Soyons honnêtes !

À l'occasion du débat en cours sur l'accession du Québec à la souveraineté, comment peut-on sérieusement prétendre qu'en disant Oui à un référendum portant sur la Constitution du Québec, on n'aura pas donné son appui à un « pays québécois souverain », quand on sait que le premier article d'une telle Constitution affirmerait le principe que ladite Constitution est celle d'un État souverain ? De plus, comment peut-on refuser de lier intimement les deux questions quand on sait que les constitutions sont, de toutes façons, le lot d'États souverains ? De plus, qui oserait dire, le référendum terminé, qu'il n'a pas porté sur l'adhésion ou non à un éventuel État souverain. Si le Non l'emportait, ses partisans, en commençant par M. Dion, s'empresseraient de dire que les Québécois ont dit Non à la souveraineté. On a tous le droit de ne pas être d'accord avec l'approche Laplante-Parizeau, mais encore faudrait-il que, pour faire valoir son point de vue valablement, on le fasse honnêtement.

Roland Dussault
ex-député péquiste
Montréal

Trudeau, une inspiration

Le Parti québécois ne semble pas vraiment intéressé par l'indépendance du Québec ou alors il la désire mais une peur inconsciente l'incite à s'arranger pour ne pas y arriver et cela depuis le début du PQ. Pourquoi a-t-on écarté le RIN ? Pourquoi René Lévesque se présenta-t-il dans un comté à moitié anglophone à sa première élection ? Par la suite, ce

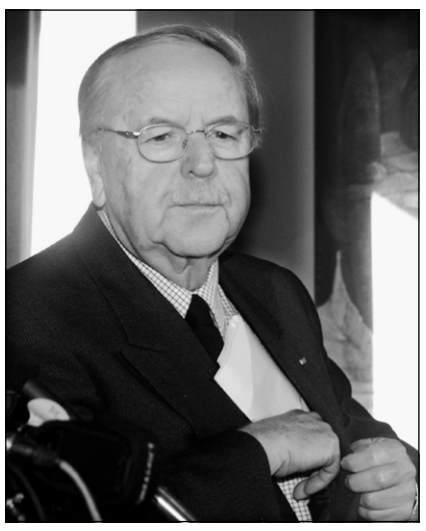

PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE©
Yves Michaud

furent des tentatives bien molles, comme si on avait « peur ». L'étapisme en a été une illustration. Pierre E. Trudeau a eu plus de conviction que le PQ. Il croyait au rapatriement de la Constitution et il l'a réalisé. Le PQ pourrait y puiser de l'inspiration malgré le mépris pour le Québec que l'ancien premier ministre exprimait.

Daniel Chéné

Mieux vaut en rire

J'ai pris le parti d'en rire : il faut bien reconnaître qu'ils sont fort rigolos tous ces péquistes qui n'en finissent plus de palabrer au sujet de stratégies pour accéder à la Terre promise de la souveraineté. Mais eux évidemment se prennent très au sérieux, réussissant à accaparer les médias, qui ne demandent pas mieux. Tout ce beau monde s'agite, même l'ineffable Yves Michaud se met de la partie, laissant entendre que le roi Bernard de Verchères devrait tirer sa révérence. Mais ce grenouillage n'est qu'un épiphénomène, une pantalonnade pour initiés, bien loin des préoccupations du commun des mortels. *Much Ado about Nothing*, comme dirait Shakespeare. Pendant ce temps-là, on meurt au Darfour, en Irak...

Michel Lebel
Entrelacs

Une erreur touchant la BNQ

La direction de la Bibliothèque nationale du Québec tient à rectifier une erreur importante, relevée dans un article du journaliste Denis Lessard, publié en page A4 du numéro du lundi 16 août. Dans le cadre d'un reportage sur la situation budgétaire du gouvernement du Québec, M. Lessard affirme : « Au surplus, il faudra dénicher 16 millions supplémentaires pour l'équipement de la Grande Bibliothèque, (...) ». Cette prétendue information, dont M. Lessard n'indique pas la source, est fausse. La Bibliothèque nationale du Québec n'a formulé aucune demande de crédits supplémentaires pour les équipements de son futur édifice de diffusion. La Bibliothèque nationale du Québec respecte toujours entièrement les budgets d'investissement qui lui ont été octroyés par décret. Au chapitre des équipements, son budget total est de 11,8 millions $, qui se répartissent ainsi : 6,3 millions $ pour l'acquisition du mobilier, de l'appareillage et de l'outillage de la Grande Bibliothèque (décrets de janvier 2000 et novembre 2002), et 5,5 millions $ pour les équipements informatiques (décret de janvier 2000). Nous regrettons que le journaliste de *La Presse* n'ait d'aucune façon tenté de vérifier cette information auprès de la BNQ et lui ait ainsi causé un tort certain.

Daniel Dubeau
directeur des communications et des relations publiques
Bibliothèque nationale du Québec

Étudier : un luxe?

Pour cette rentrée automnale, les étudiants seront privés de 100 millions de dollars en bourses, transformées en prêts. En y regardant de plus près, c'est environ la somme qui a été consentie à Intrawest par les deux paliers de gouvernement pour subventionner un projet déjà très rentable. J'ai l'impression que les étudiants vont se serrer la ceinture et s'endetter encore davantage pour aider les « pôvres » riches de ce monde. Je pensais que les centres récréotouristiques faisaient partie de ce que l'on considère comme du luxe. Or, on dirait qu'il s'agit plutôt d'un service essentiel aux yeux des élus. Étudier par contre, ça c'est un luxe maintenant.

Stéphanie Leblanc

FORUM

Les non-élus mènent le bal

LYSIANE GAGNON
lgagnon@lapresse.ca

Le pouvoir de la Cour suprême est devenu énorme — certains diront exorbitant. Ces neuf juges peuvent imposer leurs vues, sur mille et un sujets controversés, y compris sur des questions qui engagent le budget de l'État, à tous les élus du pays. Leurs décisions sont évidemment sans appel, puisqu'il s'agit de la Cour de dernière instance.

La seule protection dont disposent le Parlement et les législatures provinciales, face à l'arbitraire judiciaire, est cette misérable clause dérogatoire que la plupart des gouvernements n'osent même pas invoquer.

Bien que cette clause dite « nonobstant » soit parfaitement légitime, puisqu'elle fait partie intégrante de la Charte des droits, les politiciens n'y touchent pas par peur de voir s'élever les hauts cris de puissants groupes de pression.

Robert Bourassa, en 1989, a été l'un des seuls à oser y recourir, pour se soustraire au jugement de la Cour sur l'affichage. Il avait l'opinion publique québécoise de son côté mais son initiative lui a coûté cher au Canada anglais, où cette décision a enclenché la fronde qui allait mener à la faillite de l'accord du lac Meech.

////////////////////////

La Cour suprême, depuis qu'elle a commencé à mordre à pleines dents dans la Charte des droits, a plus souvent qu'autrement débordé dans le champ de la gestion politique. À son crédit, il faut reconnaître qu'elle a fait avancer plusieurs causes impliquant directement les droits de minorités. La reconnaissance du mariage gai sera de cet ordre si, comme on s'y attend, la Cour endosse les jugements des cours d'appel ontarienne et québécoise.

Mais dans d'autres jugements marquants, elle a clairement débordé de son rôle. Ainsi elle a forcé le Canada à adopter un système d'audition des demandeurs d'asile extrêmement lourd et coûteux, et unique au monde par son angélisme ; reconnu la validité de la tradition orale des peuples amérindiens dans les dossiers de revendication territoriale (ce qui veut dire que n'importe quel conte, n'importe quelle invention mythique, peut tenir lieu de preuve) ; plus récemment, dans une décision qui aura un impact négatif sur la liberté de la presse, elle a institué le concept flou et éminemment subjectif de « journalisme raisonnable ». On pourrait multiplier les exemples.

Ces juges non élus, qui ne sont aucunement redevables aux contribuables, statueront bientôt sur deux questions qui pourraient engager des milliards de fonds publics : une association représentant des parents d'autistes réclame le remboursement de thérapies alternatives excessivement coûteuses ; dans une autre cause, on demande à la Cour de déclarer inconstitutionnelle la loi sur les services de santé parce que les listes d'attente contreviennent aux droits des patients. On voit déjà l'impact que des décisions sur des questions comme celles-là pourraient avoir sur les politiques publiques et les budgets des gouvernements.

La nomination de la juge Rosie Abella, reconnue pour son activisme judiciaire, renforcera la tendance de la Cour à s'ingérer dans la gestion politique et à prévaloir sur la volonté des législateurs élus. Mais l'équilibre actuel de la Cour n'en sera pas fondamentalement modifié, car l'autre nouvelle juge, Louise Charron, est considérée comme (relativement) plus conservatrice.

M. Martin pourra toujours se vanter d'avoir, par ces deux nominations, accru la représentation féminine de la Cour, qui comptera maintenant quatre femmes sur neuf membres.

////////////////////////

Compte tenu du rôle nettement politique que joue la Cour suprême, il serait important que le processus de nomination des juges soit ouvert au public.

Tout le problème est qu'il n'y a pas de solution idéale. On ne peut laisser le processus dégénérer en bataille politique partisane, ni soumettre les candidats à des interrogatoires indécents et abusifs, comme cela a été le cas aux États-Unis. On ne peut non plus remettre cette responsabilité entre les mains des seuls juges. Ce serait bien la cerise sur le *sundae* si, avec tous les pouvoirs dont ils disposent, ils avaient en outre celui de se coopter.

Il est assez normal que le premier ministre assume la responsabilité des nominations, après avoir consulté les élites judiciaires des provinces. Mais ses choix devraient être connus à l'avance, et les dossiers professionnels des candidats, soumis à l'opinion publique avant que les nominations soient ratifiées. Ainsi, il aurait été utile que le public sache que le juge Louis LeBel (nommé à la Cour suprême en 2000) avait, en 1989, statué contre le droit à l'avortement dans la célèbre cause Daigle-Tremblay.

Chose certaine, ce n'est pas l'ersatz de consultation annoncé cette semaine par le premier ministre Martin qui constitue une réforme sérieuse. Un comité parlementaire encadré par deux magistrats pourra interroger non pas les nouveaux juges mais le ministre de la Justice, et cette timide audience ne sera suivie d'aucune recommandation.

La porte du huis clos s'est entrouverte de quelques millimètres, mais ce n'est pas suffisant.

Une stratégie qui nous éloigne de la souveraineté

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

L'auteur est un ex-conseiller politique des premiers ministres Jacques Parizeau et Lucien Bouchard et auteur de « Sortie de secours ».

PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE©

Jacques Parizeau (à gauche) et Bernard Landry caressent le même rêve de voir un jour le Québec indépendant, mais divergent quant à la stratégie pour y arriver.

Suivez ce paradoxe : le gouvernement libéral fédéraliste québécois, dirigé par le grand ténor du camp du Non de 1995, Jean Charest, bat des records d'impopularité ; à Ottawa, Paul Martin, dont le charme pro-québécois devait faire s'effondrer la menace séparatiste a plutôt réussi à donner au Bloc québécois un résultat éclatant ; le scandale des commandites, qui jouera les prolongations cet automne avec la Commission Gomery, a suscité une telle colère chez les Québécois que le taux d'appui à la souveraineté a touché deux fois, ce printemps, la barre des 50 %, une première en huit ans. Fondamentalement, la question de la place du Québec au sein du Canada est toujours irrésolue et le programme d'action du gouvernement fédéral consiste à intervenir dans les plates-bandes québécoises, donc à réduire, plutôt qu'à élargir, la zone d'autonomie du Québec.

Jamais, depuis l'échec de l'accord du lac Meech en 1990, les fédéralistes n'ont fait preuve d'une telle faiblesse. Jamais, en 25 ans, le terrain n'a été plus favorable à ce que les souverainistes élargissent leur assise, s'engagent dans une période d'animation, de recrutement, de renouvellement de leur base.

Or que font-ils ? Ils discutent de stratégie. Je serai le dernier à prétendre que le sujet n'est pas digne d'intérêt. Mais le choix du moment, et des priorités, me désole.

Pour faire du Québec un pays indépendant, il faut franchir trois obstacles. Il faut d'abord que les souverainistes soient au pouvoir. Il faut ensuite que les Québécois approuvent majoritairement, d'une façon ou d'une autre, l'idée de souveraineté. Il faut finalement que les attributs de la souveraineté qui sont actuellement sous contrôle fédéral (pouvoirs, actifs, personnel) soient transférés au Québec, ce qui suppose qu'à un moment X, le gouvernement et le Parlement canadien acceptent ce transfert. J'ai le regret de penser que la proposition du directeur de *L'action nationale*, Robert Laplante, appuyée et modifiée par M. Jacques Parizeau, rend ces obstacles plus difficiles à franchir et nous éloigne donc de la souveraineté, plutôt que de nous en rapprocher. Prenons-les un à un.

Des souverainistes au pouvoir

Beaucoup de militants semblent croire que puisque l'appui à la souveraineté oscille entre 45 et 50 %, un Parti québécois plus résolument engagé dans la réalisation de la souveraineté mobiliserait ces suffrages. Or la moitié de ces souverainistes de coeur rejettent toute proposition de tenue prochaine d'un référendum. Pourquoi ? Ils ont une crainte légitime de l'échec. Ils pensent que

La capacité du gouvernement Charest de multiplier les mécontents est cependant telle que le PQ a une chance réelle, dans trois ans, de reprendre le pouvoir.

la tenue d'un nouveau débat déchirant sur notre avenir ne se soldera pas par un résultat majoritaire ou que, si c'est le cas, Ottawa empêchera la réalisation de la souveraineté. Ils veulent éviter cet échec. Dans l'état actuel des choses, un PQ qui se présenterait aux urnes en promettant de déclencher automatiquement le processus indépendantiste repousserait dans le camp de ses adversaires à la fois les votes fédéralistes et une partie des votes souverainistes.

On l'a vu à l'élection de 2003, la tradition du maintien des partis au pouvoir pendant deux mandats est remarquablement solide. La capacité du gouvernement Charest de multiplier les mécontents est cependant telle que le PQ a une chance réelle, dans trois ans, de reprendre le pouvoir, s'il table sur toutes ses forces, c'est-à-dire sur ses visions sociales et économiques et sur son projet souverainiste. Polariser l'élection sur le seul enjeu souverainiste, c'est donner un second mandat à Jean Charest. Ce qui serait fâcheux, car le PLQ prévoit ensuite modifier le régime électoral de façon à rendre plus difficile l'élection du PQ, donc la souveraineté. Il est également possible que le Canada soit bientôt gouverné par le parti conservateur, dont les politiques hostiles au bilinguisme et aux valeurs québécoises pourraient donner à la souveraineté une poussée décisive. Dans l'opposition, les souverainistes ne pourront que regarder passer ce train.

Une majorité de suffrages

Admettons que les souverainistes soient élus tout de même et qu'ils organisent une consultation sur une constitution (provisoire selon M. Parizeau, complète selon M. Laplante). Sur le fond, il sera plus difficile de réunir 50 % des voix sur un projet de constitution que sur l'idée de souveraineté, car chacun pourra s'opposer à telle ou telle modalité de la constitution, alors que la souveraineté est un principe ouvert, qu'on appuie ou qu'on rejette. De plus, un certain nombre de Québécois habitués depuis 30 ans à la démarche référendaire sur la souveraineté — et informés de démarches similaires courantes ailleurs dans le monde — voteront Non pour protester contre le mécanisme lui-même. Ils seront irrités qu'on veuille leur vendre les modalités avant qu'ils n'aient accepté le principe, comme ils rabroueraient un vendeur d'automobile voulant les convaincre d'installer l'air climatisé dans une voiture qu'ils n'ont pas encore décidé d'acquérir.

Pour le reste, qui peut douter que le camp du Non, et le gouvernement fédéral, agiront exactement envers ce référendum comme ils l'ont fait en 1995 ? Argent, commandites, usines à citoyenneté, etc. Si aucune des brèches référendaires n'est colmatée, Ottawa s'y engouffrera avec la même ardeur, sinon plus, que la dernière fois. Si les brèches peuvent être colmatées (j'ai avancé plusieurs propositions en ce sens, voir jflisee.net), alors elles peuvent s'appliquer aussi bien au référendum classique qu'à celui sur la constitution.

Le transfert des pouvoirs

La proposition Parizeau-Laplante présente ses plus graves faiblesses sur ce troisième point. En quoi cette stratégie conduit-elle le gouvernement canadien à accepter le verdict québécois et à envoyer à Québec les clés du port de Montréal, les fonctionnaires gérant l'assurance-chômage, le bail de la base militaire de Valcartier ? M. Parizeau cite à cet effet M. Laplante qui dit qu'en cas de victoire du Oui, « le Québec devient indépendant ipso facto ». Je m'excuse d'insister mais, ipso facto, qui nous donnera le code d'accès au centre fiscal fédéral de Shawinigan ?

Les partisans de cette thèse affirment qu'en agissant ainsi, on « neutralisera les arguties du Clarity Bill », la loi C-20 qui empile les obstacles sur la route de la souveraineté. Le contraire est vrai ! On garantirait ainsi l'unité du Canada tout entier, et de la communauté internationale, derrière l'odieuse loi C-20. Le Parlement fédéral n'aurait aucun mal à statuer que la question posée sur la constitution ne peut entraîner la fragmentation du Canada et à préparer l'opinion, interne et externe, à son refus de négocier ou de transférer quoi que ce soit après un Oui. Stéphane Dion n'aurait pu rêver mieux pour légitimer sa loi. (...)

Que se passerait-il donc, ipso facto, après ce drôle de Oui ? Une déclaration unilatérale d'indépendance ? La prise des bureaux de poste par la SQ ? Si c'est le cas, que les partisans de cette thèse le disent, et alors l'appui à la souveraineté chutera à moins de 20 %. Après 1995, les stratèges fédéraux ont tout fait pour emprisonner les souverainistes dans le piège de la déclaration unilatérale, pour les rendre vulnérables aux spectres du « trou noir » et du « chaos » post-référendaires, pour les discréditer dans l'opinion. Jusqu'à récemment, ils avaient échoué.

Comme des milliers d'autres indépendantistes, j'en ai assez d'attendre la souveraineté. Je veux qu'elle arrive le plus tôt possible. Je pense aussi que le Parti québécois ne doit pas hésiter, s'il est réélu, à préparer activement les choses, encore mieux que nous ne l'avions fait après l'élection de 1994. Suis-je le seul à penser que le plan de match présenté par Pauline Marois et le budget de l'an 1 préparé par François Legault sont plus complémentaires que contradictoires ? Et après tout ce qu'on a appris des dépenses fédérales et du fait que les fonds publics québécois financent, par le jeu des déductions fiscales, les dons au Conseil pour l'unité canadienne, j'espère aujourd'hui, comme lorsque j'étais conseiller, voir tomber les hésitations à engager des fonds publics derrière l'objectif premier d'un PQ réélu. Je suis opposé à l'automatisme, mais également à l'attentisme, deux postures qui nous affaiblissent.

La proposition Parizeau-Laplante présente de graves faiblesses. Jamais, depuis l'échec de l'accord du lac Meech, en 1990, les fédéralistes n'ont été aussi faibles.

Finalement je suis très frappé par l'impact qu'ont nos débats sur l'opinion. Dans l'histoire du fédéralisme au Québec, depuis les Constitutions de 1867 et de 1982 adoptées sans référendum et contre notre consentement, à la Crise d'octobre, aux vols de documents par la GRC, au mépris total du camp du Non fédéral pour l'équité démocratique en 1995 et à l'adoption de la loi C-20, plus autocratique que celle que l'Union soviétique avait adoptée pour éviter l'indépendance de ses républiques, jusqu'au scandale des commandites, Ottawa cumule les affronts à la démocratie. C'est donc un tour de force que nous réussissions, avec des propositions qui court-circuitent les démarches référendaires reconnues, à retourner sur nous-mêmes l'accusation d'irrespect de la démocratie.

MONDE

SCANDALE D'ABOU GHRAIB

Un nouveau rapport embarrassant pour Bush

MARC THIBODEAU

L'armée américaine a dévoilé hier un nouveau rapport sur le scandale de la prison d'Abou Ghraib qui contredit la thèse défendue par l'administration du président George W. Bush en soulignant l'implication d'une trentaine d'agents du renseignement militaire.

Washington, déjà écorché mardi par le rapport d'une commission relevant que les personnes « tout en haut » de l'échelle de commandement militaire ont joué un rôle dans le scandale, a toujours maintenu que les sévices commis contre des détenus irakiens étaient strictement imputables au dérapage d'une demi-douzaine de soldats de la police militaire.

Ces soldats avaient maintes fois répété depuis l'éclatement du scandale qu'ils répondaient en fait aux demandes des services de renseignements, sans être en mesure de prouver leurs affirmations.

Le rapport diffusé hier par l'armée conclut que 27 membres de la brigade de renseignement militaire affecté à Abou Ghraib, incluant quatre civils sous contrat, ont « encouragé, cautionné ou sollicité les policiers militaires en vue de commettre des abus », ont eux-mêmes pris part à ces abus ou encore ont violé les pratiques d'interrogatoire établies.

Parmi les militaires cités figure le commandant de la brigade de renseignement militaire, le colonel Thomas Pappas, qui devrait faire face à des procédures disciplinaires à l'instar des autres soldats mis en cause.

Le rapport ne met pas directement en cause les officiers des plus hauts grades de l'armée américaine en Irak ou encore les responsables du Pentagone. Il souligne néanmoins que le manque de supervision et la confusion entourant la nature des pratiques d'interrogatoire permises à la prison d'Abou Ghraib avaient favorisé « indirectement » certains des sévices.

Kerry veut la tête de Rumsfeld

Dans le rapport paru mardi, la commission d'enquête relevait que certaines pratiques d'interrogatoire musclées autorisées par le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, pour la prison de Guantanamo avaient « migré » sans approbation officielle en Irak et en Afghanistan.

Selon le nouveau rapport de l'armée, plusieurs des cas d'abus les moins graves découlaient de cette confusion. Il identifie, dans cette catégorie de sévices, des actes comme le déshabillage des détenus ou l'usage à des fins d'intimidation de chiens « sans contact physique ou peur extrême ».

Les abus les plus graves, concernant des prisonniers qui ont été battus ou agressés sexuellement, auraient été commis par des soldats « qui savaient être en train de violer les techniques et les procédures (d'interrogatoire) autorisées ».

Dans un des 44 cas relevés par le rapport, deux policiers militaires ont utilisé leurs chiens pour tenter de faire peur à deux adolescents en détention. Le but de l'exercice, a expliqué l'un d'eux, était de voir s'ils pouvaient les faire « déféquer » de peur.

Les enquêteurs, qui ont mené 170 entrevues et révisé le contenu de 9000 documents, ont aussi démontré la présence à Abou Ghraib de huit « prisonniers fantômes ». Ces détenus n'ont pas été signalés au Comité international de la Croix-Rouge, une omission contrevenant aux conventions de Genève.

Évoquant le contenu des rapports des derniers jours, le candidat démocrate à l'élection présidentielle de novembre, John Kerry, a réclamé hier la démission du secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

« Nous savons tous ce que la chaîne de commandement signifie. Nous savons ce que la responsabilité signifie. Et il ne faut pas que seule la petite personne à la base en paie le prix », a-t-il déclaré.

PHOTO ALEXANDER BLOTNITSKY, AFP

Des secouristes ont relevé hier une section de l'un des deux avions qui se sont écrasés en Russie dans des circonstances nébuleuses.

Chute simultanée de deux avions russes : le mystère reste entier

AGENCE FRANCE-PRESSE

MOSCOU – Le mystère demeurait entier hier soir sur l'étrange chute, quasi simultanée, de deux avions de ligne russes 24 heures plus tôt, alors que le président Vladimir Poutine, rentré d'urgence de vacances, appelait les enquêteurs à faire la lumière sur ce drame, qui s'est soldé par 89 morts.

M. Poutine est rentré de sa résidence d'été à Sotchi, sur les bords de la mer Noire. Une destination de vacances prisée des Russes et qui se trouvait être aussi celle de l'un des deux avions accidentés.

M. Poutine a demandé au procureur général Vladimir Oustinov des informations « honnêtes » sur les résultats de l'enquête, lors d'une rencontre retransmise à la télévision, et a adressé ses condoléances aux familles des victimes.

« Nous examinons toutes les possibilités, dont l'acte terroriste ou autre chose, comme des problèmes techniques », a déclaré M. Oustinov, lors de cette réunion d'urgence convoquée au Kremlin.

Vladimir Poutine a décrété la journée d'aujourd'hui « jour de deuil » national.

Les deux avions, partis du même aéroport de Moscou, Domodedovo, ont disparu des écrans radars quasiment au même moment, circonstance rarissime rappelant, toute proportion gardée, les attentats du 11 septembre aux États-Unis. Une étrangeté relevée par des médias russes, tel le journal en ligne Gazeta.ru.

Le premier avion, un Tupolev 134 de la compagnie Volga-Aviaexpress, tombé vers 23h dans la région de Toula à 180 km au sud de Moscou, transportait 43 personnes, personnel navigant compris, à destination de Volgograd. Parmi les passagers, figuraient deux Israéliens.

Le second avion, un Tupolev 154 appartenant à la compagnie Sibir reliait Moscou à Sotchi, transportait 46 personnes et s'est écrasé dans la région de Rostov-sur-le-Don, non loin de la mer Azov, dans le sud-ouest du pays.

Les épaves, des fragments de corps, ainsi que les boîtes noires des appareils ont été retrouvés hier.

Le premier avion s'est brisé en deux morceaux en vol, selon des experts en explosifs travaillant sur son épave interrogés sur place, près de Toula.

Les deux parties de l'appareil, la carlingue et la queue sont tombées à plat, à une distance d'environ 400 m l'une de l'autre, ne laissant aucune traînée au sol, ont expliqué ces spécialistes qui ont voulu garder l'anonymat.

En fin de journée, une quinzaine d'experts des services spéciaux FSB et de la police s'affairaient toujours à en extraire des fragments à examiner en laboratoire, que les hélicoptères emportaient aussitôt. Plusieurs dizaines d'autres spécialistes travaillaient sur la zone.

Le Service fédéral de sécurité (FSB, ex-KGB) assurait hier que ses enquêteurs dépêchés sur les lieux des drames n'avaient pas découvert dans l'immédiat d'indications permettant de croire à un acte terroriste.

Les experts en explosifs du FSB, qui étaient déjà arrivés sur les lieux, devaient notamment déterminer si des explosions s'étaient produites à bord avant que les appareils ne s'écrasent au sol, a indiqué le porte-parole des services spéciaux, Serguеï Ignatchenko.

Ces accidents suspects s'étant produits à cinq jours de l'élection présidentielle en Tchétchénie, théâtre d'un conflit entre Moscou et une guérilla séparatiste, la thèse d'un attentat a été évoquée par plusieurs hommes politiques russes.

Mais un émissaire du président indépendantiste tchétchène Aslan Maskhadov, Akhmed Zakaïev, a assuré sur la radio Écho de Moscou que M. Maskhadov et les forces qu'il contrôle « n'avaient rien à voir » avec la chute des deux appareils.

La chute des deux avions a par ailleurs relancé les interrogations sur l'état de sécurité du transport aérien russe, bien que plusieurs experts affirment qu'il est bien meilleur aujourd'hui qu'il y a 10 ans.

Sistani appelle les Irakiens à marcher sur Najaf

JOONEED KHAN

REGARD SUR LE MONDE

Des milliers d'Irakiens, bravant les tirs de policiers, se dirigeaient hier vers Najaf à l'appel du grand ayatollah Ali Sistani, rentré *in extremis* d'une convalescence à Londres pour « sauver la ville en feu » et accueilli avec empressement par le premier ministre Iyad Allaoui, dont le gouvernement intérimaire paraît de plus en plus fragilisé.

Sistani, la plus haute autorité du clergé chiite irakien, a fait hier une entrée triomphale à Bassora dans un cortège parti de Koweït et escorté de voitures de police, sirènes hurlantes. Il devait gagner ce matin Najaf, armé d'un plan de paix réclamant le départ de « tous les éléments armés des villes jumelles de Najaf et Koufa » — c'est-à-dire l'armée américaine, ses supplétifs irakiens, et les miliciens de l'Armée du Mehdi du jeune chef chiite Moqtada Al-Sadr.

Ce plan, transmis hier soir par Hamad Khaffaf, directeur du bureau de Sistani, à la chaîne satellitaire Al-Arabiya, met encore plus dans l'embarras le gouvernement Allaoui dont l'autorité est désormais remise en question par les Irakiens autant que la légitimité. Allaoui, lui souhaitant hier « la bienvenue dans votre grande famille des Irakiens », avait délégué deux ministres à Bassora pour négocier avec Sistani sur Najaf.

Le ministre de la Défense Hazem Chaalane avait affirmé que les gardes irakiens, appuyés par l'armée américaine et sa toute-puissance de feu blindée et aérienne, allaient « nettoyer » mardi soir le mausolée de l'imam Ali si Al-Sadr et ses miliciens, retranchés à l'intérieur, ne se rendaient pas.

L'ultimatum n'a été suivi d'aucune action, sauf celle des chars et des appareils américains qui ont tiré des missiles et lâché des bombes de 500 livres autour de l'édifice, qui a été endommagé, ainsi que dans la vieille ville sans eau ni électricité, abandonnée par ses habitants laissant quelque 10 000 maisons vides et dans le cimetière historique voisin.

Les hommes d'Al-Sadr ont admis avoir perdu du terrain sous le feu américain, et quatre proches du chef chiite ont été capturés, dont cheikh Ali Soumeisim, son principal conseiller politique. Mais un groupe armé appelé « Les Brigades de la colère divine » a fait diffuser sur la chaîne Al-Jazira une bande vidéo montrant deux proches du ministre de la Défense pris en otage, dont un cousin, le général Salah Hassan Zeidan Al-Lami, directeur des affaires miliaires au ministère de Chaalane.

Les ravisseurs ont réclamé l'arrêt des opérations militaires à Najaf ainsi que la libération des conseillers de Moqtada Al-Sadr arrêtés.

« La persistance du conflit à Najaf mine la crédibilité du gouvernement », a admis le ministre des Affaires étrangères Hochyar Zebari, dans une interview à Radio Liberty financée par les États-Unis. « Il y a eu de vigoureuses discussions au sein du cabinet sur la question, et les ministres savent que le temps joue contre eux et que si l'ordre n'est pas rétabli à Najaf, les foyers de résistance risquent de se multiplier », a-t-il indiqué.

Moaffeq Roubaïe, le conseiller en matière de Sécurité nationale d'Allaoui, indiquait entre-temps qu'il avait subi une crise cardiaque due, selon ses médecins, au stress causé par ses efforts en vue de régler le conflit de Najaf par des moyens pacifiques. Roubaïe a fait plusieurs séjours à Najaf pour négocier avec Al-Sadr, estimant que son mouvement est fondé sur un héritage familial de résistance à Saddam Hussein qui ne peut pas être écrasé par la force, rapporte Reuters.

Le vice-président intérimaire Ibrahim al-Jaafari a pour sa part ouvertement critiqué le recours à la force à Najaf, affirmant que les États-Unis et le gouvernement Allaoui se mettaient à dos la majorité chiite irakienne en refusant toute possibilité de négociation.

L'appel de Sistani aux Irakiens à marcher sur Najaf a été immédiatement repris par le Conseil suprême de la révolution islamique en Irak (CSRII), la principale organisation politique chiite, qui s'était tue jusque-là sur les événements de Najaf, et par la direction du mouvement de Moqtada Al-Sadr lui-même. L'appel coïncide avec l'anniversaire de naissance lundi de l'imam Ali, cousin du prophète Mohammed dont il est le successeur véritable, disent les chiites, et qui est inhumé dans le mausolée de Najaf.

Fidèles à Sistani, et admiratifs devant Al-Sadr qu'ils perçoivent comme la voix des pauvres et le symbole de la fierté nationale, les Irakiens, et pas seulement des chiites, ont pris dès hier le chemin de Najaf, en voitures, en autocar et à pied. Plusieurs ont été abattus par des policiers en manifestant dans les rues de Koufa, et même en quittant Sadr City, le grand bidonville chiite de Bagdad. L'aviation américaine a encore bombardé hier le bastion sunnite de Falloujah, faisant au moins quatre morts.

Iyad Allaoui, par contre, est pour eux un ancien baassiste collaborateur de Saddam Hussein et des services de renseignements américains et britanniques qui a passé en exil les années où la famille de Al-Sadr combattait l'ancien régime. Et lui et son gouvernement intérimaire ont été placés au pouvoir par les forces d'occupation, et non pas par un consensus national. La bataille de Najaf s'annonce comme un tournant.

Démission d'un conseiller de Bush mêlé aux pubs anti-Kerry

AGENCE FRANCE-PRESSE

WASHINGTON — Un avocat républicain, membre du comité pour la réélection du président George W. Bush, a démissionné hier après avoir reconnu qu'il était impliqué dans la confection d'une pub télévisé dénigrant le passé militaire au Vietnam du démocrate John Kerry.

Benjamin Ginsberg jouait un rôle de premier plan dans le comité pour la réélection du président républicain. Avant sa démission, il avait reconnu, dans un entretien au quotidien *New York Times*, avoir conseillé le groupe d'anciens combattants qui mettent en doute dans une pub télévisée la bravoure de Kerry durant la guerre du Vietnam.

Selon M. Ginsberg, ce groupe baptisé « Swift Boat Veterans for Truth » lui avait demandé son aide en juillet afin d'interpréter les nouvelles lois en matière de financement des campagnes électorales.

« Je leur ai donné quelques conseils juridiques pour s'y conformer », a-t-il déclaré au *New York Times*, tout en assurant n'avoir aucunement contribué à la pub et que le travail effectué pour ces anciens combattants était légal et complètement extérieur à ses activités pour le compte du président.

Mais, alors que la campagne électorale est dominée depuis une quinzaine de jours par cette polémique, M. Ginsberg a choisi finalement de démissionner de l'état-major de campagne de M. Bush.

« J'ai décidé de démissionner de mes fonctions de conseiller juridique pour votre campagne afin de m'assurer que les conseils que j'ai fournis à d'anciens combattants, ce qui est tout à fait légal, ne portent pas ombrage aux vraies questions sur lesquelles le pays doit se concentrer », a indiqué l'avocat dans une lettre rendue publique par les responsables de la campagne du président sortant.

Cette démission « ne met pas fin au réseau étendu de connexions entre George W. Bush et le groupe » diffusant les pubs anti-Kerry, a indiqué dans un communiqué Mary Cahill, porte-parole de l'état-major de campagne de John Kerry. « Cela ne fait que confirmer l'étendue de ces connexions », a-t-elle ajouté avant de demander que « le président prenne ses responsabilités et condamne ces attaques mensongères ».

Le président Bush a toujours affirmé n'avoir pas pris part à l'opération dirigée contre John Kerry et le comité pour la réélection du président Bush avait annoncé le week-end dernier qu'il se séparait de l'un de ses conseillers bénévoles qui apparaissait dans la pub.

John Kerry a « servi admirablement au Vietnam » et a « des raisons d'être fier de ses faits d'armes », a déclaré lundi George W. Bush.

John Kerry a accusé la campagne Bush d'utiliser la « tactique de la peur et la calomnie » pour éviter les vraies questions. « Ils sont incapables de parler d'emploi, de couverture santé, d'indépendance énergétique et de la reconstruction de nos alliances — les vraies questions qui importent aux Américains », a-t-il dénoncé.

Plusieurs quotidiens américains ont pour leur part réclamé la fin de la polémique au profit d'un débat plus actuel, la guerre en Irak. « Ce qu'ont fait les candidats il y a trois décennies importe moins que la direction qu'ils entendent donner au pays », a écrit le *Washington Post*.

Commémoration du 60e anniversaire de la libération de Paris

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — Le président français Jacques Chirac a appelé à « la vigilance, à l'esprit de résistance pour faire barrage au mépris, à cette haine de l'autre, toujours à l'oeuvre », hier lors des célébrations du 60e anniversaire de la libération de Paris.

« Aujourd'hui rassemblés dans le souvenir de la libération de Paris, j'appelle nos compatriotes, et notamment les plus jeunes d'entre eux, à être fidèles à cet idéal de liberté, d'égalité et de fraternité » pour lequel les Français libres et les résistants se sont « battus et sacrifiés », a dit le président de la République, dans un discours sur la place de l'Hôtel-de-Ville, sous une pluie battante.

« Je leur dis que rien n'est impossible. Que l'audace, la volonté, le courage permettent tout. Que c'est avec confiance qu'ils doivent regarder l'avenir pour construire ce monde de justice auquel ils aspirent », a poursuivi le chef de l'État.

« Je les appelle à défendre, partout et toujours, nos valeurs. Elles sont notre héritage commun. Notre message. Notre fierté. Le grand combat de la France », a dit le chef de l'État.

« Je les appelle à la vigilance, à l'esprit de résistance pour faire barrage au mépris, à cette haine de l'autre, toujours à l'oeuvre, qui est la face la plus sombre de l'âme humaine », a-t-il lancé.

Les actes à caractère antisémiste ou raciste se sont multipliés ces derniers temps en France. Dimanche, un centre social juif a été détruit par un incendie criminel à Paris.

Pour Jacques Chirac, la libération de Paris, le 25 août 1944, marque « la victoire de tout un peuple », « la victoire de toute la France sur ses déchirements, ses luttes intestines, ses renoncements ».

C'est « la victoire de la France sur elle-même, d'une France enfin rassemblée, qui a vaincu ses divisions pour s'unir fraternellement autour de ses valeurs et d'une ambition nouvelle pour la Nation », a ajouté le président, qui avait répondu à l'invitation du maire socialiste de Paris Bertrand Delanoë.

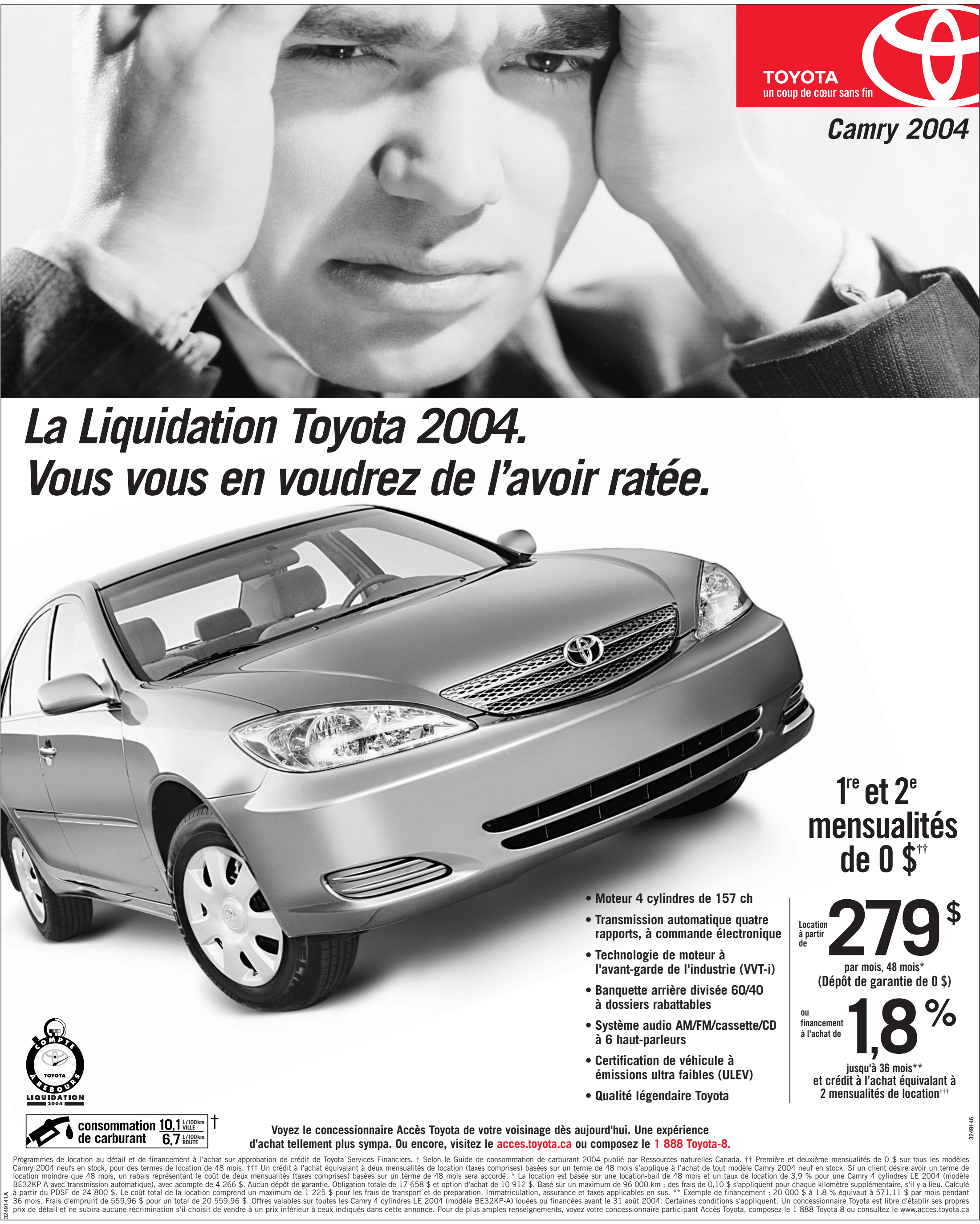

MONDE

Le fils de Margaret Thatcher inculpé dans une tentative de coup d'État

AGENCE FRANCE-PRESSE

LE CAP — Mark Thatcher, fils de l'ancien premier ministre britannique Margaret Thatcher, a été inculpé hier au Cap, en Afrique du Sud, pour le financement présumé d'une tentative de coup d'État en Guinée équatoriale déjouée en mars et dans laquelle il a nié toute implication.

Le fils de la Dame de Fer, 51 ans, avait été arrêté dans la matinée dans sa maison du quartier très chic de Constantia, au Cap, où il vit depuis 1995 avec sa femme originaire du Texas et ses deux enfants. Son domicile a été perquisitionné pendant plusieurs heures.

« Nous disposons d'informations selon lesquelles il aurait financé la tentative de coup d'État en Guinée-Équatoriale », a déclaré Sipho Ngwema, porte-parole des Scorpions, l'unité d'élite de la police chargée de ce dossier.

Inculpé pour violation de la Loi sur l'assistance militaire à l'étranger qui interdit toute participation à une activité mercenaire ou paramercenaire (entraînement, recrutement, financement), il a été remis en liberté sous contrôle judiciaire.

Il devra notamment s'acquitter d'une caution de 2 millions de rands (environ 400 000 dollars) d'ici le 8 septembre. Son contrôle judiciaire stipule également l'interdiction de quitter l'Afrique du Sud.

Il est convoqué pour une nouvelle comparution le 25 novembre. « Je suis innocent de toutes les accusations portées contre moi. J'ai coopéré entièrement et je continuerai de coopérer avec les autorités pour résoudre l'affaire », a déclaré M. Thatcher, dans une déclaration publiée à Londres par son porte-parole.

« Je ne suis en rien impliqué dans un prétendu coup d'État en Guinée-Équatoriale et je rejette toute suggestion du contraire », poursuit le texte.

Cette interpellation est intervenue au premier jour d'une visite officielle en Afrique du Sud du ministre britannique des Affaires étrangères, Jack Straw, qui n'a fait aucun commentaire à ce sujet.

« Nous prenons cette affaire très au sérieux car l'Afrique du Sud joue un rôle important dans le maintien de la paix sur le continent africain et les gens qui utilisent ce pays comme une base pour déstabiliser d'autres pays en Afrique vont à l'encontre des efforts du gouvernement », a de son côté expliqué un autre porte-parole des Scorpions, Makhosini Nkosi.

« Nous avons été informé de son arrestation et nous lui proposerons une assistance consulaire normale comme nous le ferions pour tout citoyen britannique arrêté à l'étranger », a déclaré Nick Sheppard, porte-parole de l'ambassade de Grande-Bretagne en Afrique du Sud.

À Londres, une porte-parole de Margaret Thatcher, a indiqué que l'ancien premier ministre était en vacances aux États-Unis et n'avait pas été informée de l'arrestation de son fils.

Dix-huit hommes sont jugés à Malabo depuis lundi pour la tentative de coup d'État contre le président équato-guinéen, Teodoro Obiang Nguema, déjouée début mars.

Lors de l'audience d'hier, le chef présumé de ces mercenaires, le sud-africain Nick du Toit, a reconnu avoir rencontré Mark Thatcher, mais assuré avoir parlé avec lui « de choses purement commerciales » concernant des projets miniers au Soudan.

La suite du procès de 70 autres mercenaires présumés, arrêtés au même moment à Harare, et qui devaient, selon le Zimbabwe, rejoindre le groupe de Malabo, a été ajournée au 27 août.

Dans une interview au quotidien britannique *The Telegraph* le mois dernier, Mark Thatcher avait admis qu'il était ami du Britannique Simon Mann, arrêté à Harare et considéré comme le cerveau du complot contre le régime de Malabo.

Demain le 27 août, célébrez l'esprit olympique canadien avec un bon donnant droit à un sandwich GRATUIT* !

McDonald's du Canada est fière d'appuyer l'équipe olympique canadienne. Pour célébrer avec nous, rendez-vous à un restaurant McDonald's le VENDREDI 27 août et, à l'achat d'un sandwich, de Filets de poulet ou d'une salade-repas, obtenez un bon donnant droit à un **sandwich GRATUIT**.

*Choisissez entre le Big Mac®, le Quart de livre^MD avec fromage, le McXtra, le MacPoulet^MD ou le Filet de poisson. À l'achat d'un hamburger ou d'un cheeseburger, obtenez un bon donnant droit à un hamburger ou à un cheeseburger gratuit. Voir le bon en restaurant pour les détails. Bon valable jusqu'au 3 septembre 2004. ©2004, Les Restaurants McDonald du Canada Limitée. À l'usage exclusif des Restaurants McDonald du Canada Limitée et de ses franchisés

FIÈRE PARTENAIRE

3250347A